

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Dakar, le

14 AVRIL 1971

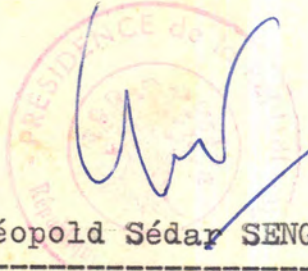
*Le Président de la République*19/71

Monsieur le Président ,

J'ai l'honneur de vous transmettre
ci-joint , un décret de présentation à l'Assemblée
nationale d'un projet de loi portant loi de
finances pour l'année financière 1971/1972 .

Je vous serais obligé de bien
vouloir soumettre ce projet à la délibération
de l'Assemblée nationale .

Veillez agréer , Monsieur le
Président , l'assurance de ma haute considération .


Léopold Sédar SENGHOR

Monsieur le Président de l'Assemblée
nationale

- D A K A R -

18 671

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1972

— (A P P O R T

—
fait au nom

de l'Intercommission constituée par les Finances, Affaires Economiques,
Education, Santé

s u r

le Projet de LOI N° 7/72 rectificative de la Loi de Finances N° 71-42
du 21 Juin 1971.

par Monsieur Christian VALANTIN,

RAPPORTEUR.

Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,

Votre Commission des Finances à laquelle s'étaient jointes les Commissions des Affaires Economiques, de la Santé et de l'Education, a examiné le Projet de Loi N°7-72, portant loi rectificative de la Loi de Finances n°71-42 du 21 Juin 1971.

Elle a d'abord entendu le rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques. Celui-ci a indiqué qu'il s'agissait exclusivement de procéder à des réajustements internes, sans que la masse globale du Budget en soit affectée. Ces réajustements ont été rendus possible en observant, à ce stade de l'exécution du budget, les taux de consommation des divers services. Ceux dont le taux s'est révélé particulièrement faible, ont été réajustés par le débit de ceux dont le taux est spécialement élevé. Ainsi a été supprimée la pratique des certificats administratifs, selon laquelle, les départements ministériels procédaient eux-mêmes à ces réajustements, alors qu'ils relèvent ordinairement de la compétence du Ministre des Finances, pour les virements d'article à article, et de celle de l'Assemblée pour les virements de chapitre à chapitre.

Dans le cadre de ces réajustements, la seule exception qui a été faite concerne la rallonge de 8.315.000Fr. donnée au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, avec prélèvement de la contrepartie sur les crédits du Ministère du Développement Rural, après accord conjoint des chefs des départements intéressés.

./..

S'agissant des ressources et des charges extraordinaires, la mobilisation du prêt de l'Emirat de Koweït d'un montant de 2.845.000.000, et son affectation à des réalisations immédiates a amené le Gouvernement à ouvrir des autorisations de programmes et de crédit de paiement d'un montant de 2.340.000.000Fr. appliqués comme suit :

- Complexe sucrier de Richard-Toll	2.000.000.000
- Etudes d'urbanisme	40.000.000
- Opérations touristiques dans les régions	250.000.000
- Fonds d'investissement destiné à permettre aux hommes d'affaires Sénégalais d'accéder au réescompte	50.000.000

La différence, soit 505.000.000Fr est affectée à la couverture d'opérations inscrites dans la loi de Finances initiale, mais payées sur des ressources extérieures dont la mobilisation reste encore aléatoire.

La discussion s'est engagée sur la base du rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

D'abord, votre commission a tenu à féliciter le Ministre des Finances pour avoir proposé à la sanction de l'Assemblée une loi rectificative de la loi de Finances. Cette méthode est au demeurant conforme à la loi.

Votre Commission des Finances a tenu à recevoir des informations sur un certain nombre de questions : le coût de la réforme administrative, la part des crédits relatifs aux dépenses engagées par les communes à l'occasion des plans directeurs et des lotissements, le complexe sucrier.

Les problèmes relatifs au coût de la Réforme administrative sont actuellement à l'étude. Cette étude concerne surtout les Ministères des Finances et de l'Intérieur. La réforme doit d'abord démarrer à Thiès, à partir de Juillet 1972. L'aménagement de la taxe régionale, qui doit en résulter, sera soumis prochainement à la sanction de l'Assemblée.

- 3 -

La répartition des crédits d'urbanisme pourra être soulevée en séance plénière devant le Secrétaire d'Etat au Plan.

En ce qui concerne le complexe sucrier, le Gouvernement a décidé, à la suite des réunions de la BCEAO de prêter 2.000.000.000Fr. au groupe Mimran, en prenant soin de s'entourer de garanties sérieuses. Le groupe Mimran possède de telles références que le Ministre des Finances a accepté de s'engager. L'investissement global est de 12 milliards dont près d'un milliard ont été effectivement engagés à ce jour par le groupe Mimran.

Votre Commission s'est inquiétée de l'insuffisance des études effectuées par l'IRAT sur les terres à vocation sucrière de Richard-Toll. Le Ministre des Finances a révélé que l'IRAT a donné son accord à l'opération et que la BCEAO en a obtenu la garantie. De toutes façons les problèmes techniques relatifs aux travaux de l'IRAT pourront être soulevés en séance plénière de devant le Ministre du Développement Rural.

./..

- 4 -

En ce qui concerne le centre touristique de Diourbel, le Délégué Général au Tourisme répondra aux questions posées en séance plénière.

La discussion s'est ensuite engagée sur les réajustements opérés dans les chapitres.

Une question a été posée, relativement aux crédits ouverts au bénéfice de certaines Ambassades pour savoir quelle est leur signification. Il s'agit a répondu le Ministre, de crédits destinés soit à l'acquisition de véhicules, soit à l'entretien de bâtiments. Ces crédits ne seront pas automatiquement reconduits, lors de l'élaboration du prochain budget. Une nouvelle évaluation sera alors nécessaire.

En ce qui concerne le transfert des 8.315.000 du Ministère du Développement Rural au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, il s'agit de tirer les conséquences du transfert correspondant des services de l'Animation à ce dernier département.

La S.O.M. de Richard-Toll est surtout utilisée pour dresser des pare-feux. Les prix qu'elle pratique sont très avantageux.

Votre Commission s'est inquiétée de l'annulation d'un crédit de 19.000.000 concernant les bourses de l'enseignement supérieur. C'est une annulation réclamée par le Ministre de l'Education Nationale qui pourra fournir plus de renseignements en séance plénière.

./..

- 5 -

Votre Commission s'est encore inquiétée de l'annulation d'un crédit de 110.000.000, concernant les hospitalisations et les évacuations. Le Ministre de la Santé répondra en séance plénière. Le Ministre des Finances a cependant assuré que les factures des hopitaux étaient désormais régulièrement payées.

Les Commissaires se sont montrés préoccupés de l'entretien des hôtels des Députés. Ce défaut d'entretien semble dû à une insuffisance des crédits de l'Assemblée Nationale dont le Budget n'a pu augmenté depuis 10 ans. Le Ministre des Finances a constaté que si le taux de consommation des crédits de l'Assemblée est très faible, il n'est pas possible pour autant d'utiliser ces crédits pour réparer et entretenir les hôtels. Par contre, l'Assemblée peut parfaitement bénéficier de l'augmentation annuelle de 3% qui est généralement reconnue aux services, à l'occasion de l'élaboration du prochain budget ; c'est dans ce cadre qu'il sera sans doute possible d'affecter les sommes nécessaires aux grosses réparations des bâtiments gérés par l'Assemblée Nationale.

Cette discussion a donné l'occasion à votre Commission des Finances de déplorer une fois de plus l'affectation des 3% d'augmentation annuelle aux dépenses de personnel.

En ce qui concerne l'annulation d'un Crédit de 65.000.000 relatif aux ristournes aux communes, le Ministre des Finances a rassuré les Maires en leur indiquant que les crédits ne manqueront pas pour autant.

Les crédits ouverts (258.188.145) pour les dépenses imprévues concernent les travaux de la foire internationale de Dakar. C'est d'ailleurs un préfinancement, en attendant le financement du F.E.D.

./..

- 6 -

Sous le bénéfice de ces diverses observations, votre Commission des Finances élargie à celles de l'Education, de la Santé et des Affaires Economiques, a adopté le Projet de Loi rectifiant la Loi de Finances 71-42 du 21 Juin 1971.

P 35 a 42
48 a 50
52 a 53
59 a 64
71 a 73

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

3ème LEGISLATURE

1ère SESSION ORDINAIRE DE 1971

II- A P P O R T

présenté au nom
de la
Commission des Finances

Sur le projet de loi n° 19/71 portant loi de Finances
pour l'année financière
1971 - 1972

Par

Monsieur Christian VALANTIN
Rapporteur Général de
la Commission des Finances.

- 2 -

- R E C E T T E S -

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Le projet de budget pour l'année financière 1971/1972 est arrêté, en recettes et en dépenses, aux montants ci-après :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
- Section ordinaire	41.440.000.000	41.440.000.000
- Section extraordinaire	10.500.000.000	10.500.000.000
- <u>TOTAL</u>	51.940.000.000	51.940.000.000

Examinons pour l'instant les conditions générales de l'évaluation des ressources.

1/- Recettes ordinaires :

Elles passent de 39.000.000.000 en 1970/1971 à 41.440.000.000 en 1971/1972, soit une augmentation en valeur relative de 6 % et en valeur absolue de 2.440.000.000. Cette augmentation est attendue, non d'une aggravation de la fiscalité, mais d'une amélioration du rendement des impôts et taxes. Cette amélioration est en rapport direct avec le système de la retenue à la source et avec l'efficacité de plus en plus grande des services des contributions. Cette amélioration est également attendue des conditions climatiques qui permettront, espérons le, une relance de la production arachidière et de l'économie du pays.

Les impôts directs doivent passer de 11.182.000.000 à 11.305.000.000, soit une augmentation de 123.000.000, bien que l'exercice 1971/1972 ne soit pas appelée à connaître, comme l'exercice 1970/1971, d'importants cumuls d'impôts.

../....

Les impôts indirects doivent passer de 25.891.000.000 à 27.035.000.000, soit une augmentation de 1.144.000.000, attendue essentiellement d'une meilleure campagne agricole et d'un meilleur rendement de la fiscalité à l'importation. Elle est aussi attendue des effets de la lutte contre la fraude et la contrebande.

Les droits d'enregistrement, de timbre et taxes pour services rendus passent de 1.154.000.000 à 1.435.000.000. Les autres recettes passent de 763.000.000 à 1.665.000.000 et concernent les produits du domaine (300.000.000), les recettes des services et produits divers (1.090.000.000), les contributions et participations (235.000.000), les remboursements de prêts et avances (40.000.000).

2/- Recettes extraordinaires :

Ces recettes sont prévues pour un montant de 10.500.000.000 et doivent résulter d'emprunts extérieurs. Ceux-ci sont en cours de négociation et le Ministree es Finances et des Affaires Economiques nous autorise à espérer une mobilisation plus conséquente que par le passé.

- 5 -

- BUDGET DE FONCTIONNEMENT -A/- RECETTES ORDINAIRESTITRE PREMIER - RECETTES FISCALESSECTION PREMIERE - IMPOTS DIRECTSCHAPITRE 0-11 - Impôts forfaitaires sur le revenuArticle 0-1 - Impôt du minimum fiscal

Les prévisions pour 1971/1972 sont en augmentation
par rapport à 1970/1971
au lieu de 320.000.000

600.000.000Article 0-2 - Impôt flottant

N E A N T

Article 0-3 - Taxe sur le bétail

Les prévisions 1971/1972 sont en augmentation par
rapport à 1970/1971
contre 200.000.000

220.000.000Article 0-4 - Taxe régionale

La prévision pour 1971/1972 est de
contre 700.000.000 en 1970/1971

780.000.000TOTAL DU CHAPITRE 0-111.600.000.000

..../....

- 6. -

CHAPITRE 0-12 - Impôts proportionnels et progressifs sur
le revenu

Article 0-0 - Impôt sur les bénéfices industriels et
commerciaux

La prévision pour 1971/1972 est inférieure à celle
de 1970/1971 2.100.000.000
au lieu de 2.530.000.000

Article 0-1 - Impôt sur les bénéfices non commerciaux

La prévision pour 1971/1972 est inchangée par
rapport à 1970/1971 40.000.000

Article 0-2 - Traitements et salaires

§ 01 - 2 % part des employeurs : 630.000.000
§ 02 - 2 % part des employés : 870.000.000

Soit une prévision pour 1971/1972 de 1.500.000.000
contre 1.350.000.000 en 1970/1971

Article 0-3 - Taxe de développement

La prévision pour 1971/1972 est de 1.700.000.000
contre 1.220.000.000 en 1970/1971

..../....

- 7 -

Article 0-4 - Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers

§ 01 - Impôt sur le revenu des créances : 25.000.000
§ 02 - Impôt sur le revenu des valeurs
mobilières 675.000.000

Soit une prévision pour 1971/1972 de 700.000.000
contre 450.000.000 en 1970/1971.

Article 0-5 - Impôt général sur le revenu et taxe
complémentaire à l'impôt général sur le
revenu

La prévision pour 1971/1972 est de 1.700.000.000
contre 2.812.000.000 en 1970/1971.

Article 0-6 - Taxe sur les réserves des sociétés

La prévision pour 1971/1972 est de 12.000.000
contre 20.000.000 en 1970/1971.

Il s'agit de restes à recouvrer.

Article 0-7 - Taxe forfaitaire à la charge des employeurs

La prévision pour 1971/1972 est de 300.000.000
contre 245.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-12 8.053.000.000
contre 8.667.000.000 en 1970/1971.

../....

CHAPITRE 0-13 - Contribution mobilièreArticle 0-1 - Contribution mobilière

On sait qu'elle a été supprimée par la loi 69-03 du 15 Janvier 1969. Mais il y a encore des restes à recouvrer : 50.000.000 en 1970/1971, et 40.000.000 en 1971/1972.

CHAPITRE 0-14 - Impôts fonciersArticle 0-1 - Impôt foncier sur les propriétés bâties

La prévision pour 1971/1972 est de 700.000.000
contre 489.000.000 en 1970/1971.

Article 0-2 - Impôt foncier sur les propriétés non bâties

La prévision pour 1971/1972 est de 30.000.000
contre 13.000.000 en 1970/1971.

Article 0-3 - Contribution foncière sur les propriétés
insuffisamment mises en valeur (surtaxe
foncière)

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971 3.000.000

Article 0-4 - Taxe sur les biens de mainmorte et
propriétés bâties

La prévision pour 1971/1972 est de 147.000.000
contre 105.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-14 880.000.000

contre 610.000.000 en 1970/1971.

../....

CHAPITRE 0-15 - Patentes et licencesArticle 0-1 - Patentes

La prévision pour 1971/1972 est de 640.000.000
 contre 530.000.000 en 1970/1971

Article 0-2 - Licences

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
 rapport à 1970/1971 5.000.000

Article 0-3 - Taxe complémentaire à la patente

La prévision pour 1971/1972 est de 25.000.000
 contre 15.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-15

..... 670.000.000
 contre 550.000.000 en 1970/1971.

CHAPITRE 0-16 - Autres impôts directs et produits accessoiresArticle 0-1 - Taxe sur les armes

La prévision pour 1971/1972 est de 12.000.000
 contre 15.000.000 en 1970/1971.

Article 0-2 - Produits accessoires

La prévision pour 1971/1972 est de 50.000.000
 contre 70.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-16

..... 62.000.000
 contre 85.000.000 en 1970/1971.

.../....

- 10 -

TOTAL DE LA SECTION PREMIERE - IMPOTS DIRECTS

Chapitre 0-11	1.600.000.000
Chapitre 0-12	8.053.000.000
Chapitre 0-13	40.000.000
Chapitre 0-14	880.000.000
Chapitre 0-15	670.000.000
Chapitre 0-16	62.000.000
	<u>11.305.000.000</u>

Les divers Chapitres concernant les impôts directs ont été réajustés pour tenir compte des recouvrements réels. En définitive, les prévisions d'impôts directs sont, pour 1971-1972, en augmentation de 123.000.000 par rapport à la gestion en cours.

.. /

SECTION II - IMPOTS INDIRECTSCHAPITRE 0-21 - Droits à l'importation et taxes intérieures
perçues comme en matière de droits à
l'importationArticle 0-1 - Droits de douane

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971 440.000.000

Votre Commission des Finances a demandé au Gouvernement si la diminution des droits de douane sur certains articles, comme les tabacs, sera étendue à d'autres produits comme les tissus imprimés, les transistors, etc... Le Gouvernement a reconnu que les premiers résultats avaient été positifs, mais qu'il fallait que la tendance se confirmât, pour étendre l'expérience.

Article 0-2 - Droits fiscaux à l'importation

La prévision pour 1971/1972 est de 3.000.000.000
contre 3.500.000.000 en 1970/1971.

Article 0-3 - Taxe forfaitaire représentative de la taxe
de transaction à l'importation

La prévision pour 1971/1972 est de 5.400.000.000
contre 4.820.000.000 en 1970/1971.

Article 0-4 - Centimes additionnels à la T.F.R.T.T.
à l'importation

La prévision pour 1971/1972 est de 640.000.000
contre 580.000.000 en 1970/1971.

../....

- 12 -

Article 0-5 - Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation

La prévision pour 1971/1972 est de 5.400.000.000
contre 4.570.000.000 en 1970/1971.

Article 0-6 - Taxe compensatrice à la T.C.A.

N E A N T

Article 0-7 - Taxe de raffinage

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971..... 1.200.000.000

Article 0-8 - Taxe de statistique à l'importation

La prévision pour 1971/1972 est de 1.020.000.000
contre 990.000.000 en 1970/1971.

Article 0-9 - Autres droits à l'importation

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-21

..... 17.100.000.000
contre 16.100.000.000 en 1970/1971.

.../....

CHAPITRE 0-22 - Droits fiscaux à l'exportation et taxes
intérieures perçues comme en matière de
droits à l'exportation

Article 0-1 - Droits de douane

N E A N T

Article 0-2 - Droits fiscaux à l'exportation

La prévision pour 1971/1972 est de 643.000.000
contre 1.069.000.000 en 1970/1971.

Article 0-3 - Taxe de recherche

La prévision pour 1971/1972 est de 36.000.000
contre 69.000.000 en 1970/1971.

Article 0-4 - Taxe de conditionnement

La prévision pour 1971/1972 est de 18.000.000
contre 34.000.000 en 1970/1971.

Article 0-5 - Taxe forfaitaire représentative de la
taxe sur les transactions à l'exportation

La prévision pour 1971/1972 est de 525.000.000
contre 888.000.000 en 1970/1971.

Article 0-6 - Centimes additionnels à la T.F.R.T.T. à
l'exportation

La prévision pour 1971/1972 est de 42.000.000
contre 71.000.000 en 1970/1971.

../....

- 14 -

Article 0-7 - Taxe de statistique à l'exportation

La prévision pour 1971/1972 est de 21.000.000
contre 10.000.000 en 1970/1971.

Article 0-8 - Autres taxes à l'exportation

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-22

1.285.000.000

contre 2.141.000.000 en 1970/1971.

CHAPITRE 0-23 - Taxe spécifique sur la consommation intérieure

Article 0-1 - Taxe spécifique sur les tabacs

La prévision pour 1971/1972 est de 880.000.000
contre 720.000.000 en 1970/1971.

Article 0-2 - Taxe spécifique sur les produits pétroliers

La prévision pour 1971/1972 est de 3.880.000.000
contre 3.400.000.000 en 1970/1971.

Article 0-3 - Taxe sur l'alcool et les liquides alcoolisés

La prévision pour 1971/1972 est de 578.000.000
contre 540.000.000 en 1970/1971.

Article 0-4 - Taxe sur la consommation du courant électrique

La prévision pour 1971/1972 est inchangée par
rapport à 1970/1971 70.000.000

.. /

- 15 -

Article 0-5 - Taxe intérieure sur les huiles alimentaires

La prévision pour 1971/1972 est de 120.000.000

contre 130.000.000 en 1970/1971.

Article 0-6 - Taxe spéciale sur les projections
cinématographiques

La prévision pour 1971/1972 est de 9.000.000

contre 10.000.000 en 1970/1971.

Article 0-7 - Taxe intérieure sur les boissons gazeuses

La prévision pour 1971/1972 est de 38.000.000

contre 35.000.000 en 1970/1971.

Article 0-8 - Taxe intérieure sur les noix de colas

La prévision pour 1971/1972 est de 180.000.000

contre 200.000.000 en 1970/1971.

Article 0-9 - Taxe intérieure sur le thé vert

La prévision pour 1971/1972 est de 70.000.000

contre 65.000.000 en 1970/1971.

Article 0-10 - Taxe intérieure sur les cafés

La prévision pour 1971/1972 est de 25.000.000

contre 50.000.000 en 1970/1971.

../....

- 16 -

Article 90 - Autres taxes spécifiques sur la consommation intérieure

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-235.850.000.000

contre 5.220.000.000 en 1970/1971.

CHAPITRE 0-24 - Taxes générales sur les transactions et taxes sur la productionArticle 0-1 - Taxe sur le chiffre d'affaires (Affaires intérieures et prestations de service)La prévision pour 1971/1972 est de 2.800.000.000

contre 2.430.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-242.800.000.000

contre 2.430.000.000 en 1970/1971.

CHAPITRE 0-25 - Autres impôts et taxes indirectes

N E A N T

RECAPITULATION DE LA SECTION II - IMPOTS INDIRECTS

Chapitre 0-21	17.100.000.000
Chapitre 0-22	1.285.000.000
Chapitre 0-23	5.850.000.000
Chapitre 0-24	2.800.000.000
Chapitre 0-25	N E A N T
	<u>27.035.000.000</u>

contre 25.891.000.000 en 1970/1971.

.. /

SECTION III - DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRETAXES POUR SERVICES RENDUSCHAPITRE 0-31 - Droits d'enregistrementArticle 0-1 - Droits d'enregistrement

La prévision pour 1971/1972 est de 585.000.000
 contre 465.000.000 en 1970/1971.

Article 0-2 - Droits d'hypothèque et de conservation
foncière

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
 rapport à 1970/1971 20.000.000

Article 0-3 - Taxe sur les contrats d'assurances

La prévision pour 1971/1972 est de 240.000.000
 contre 190.000.000 en 1970/1971.

Article 0-4 - Taxe de plus-value immobilière

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
 rapport à 1970/1971 5.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 0-31

..... 850.000.000
 contre 680.000.000 en 1970/1971.

CHAPITRE 0-32 - Droits de timbreArticle 0-1 - Droits de timbre

La prévision pour 1971/1972 est de 325.000.000
 contre 225.000.000 en 1970/1971.

..../....

Article 0-2 - Taxe sur les véhicules

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1969/1970 220.000.000

Article 0-3 - Droits de chancellerie
(recettes des ambassades)

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971 5.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 0-32 550.000.000
contre 450.000.000 en 1970/1971.

CHAPITRE 0-33 - Taxes diverses pour services rendusArticle 0-1 - Taxe de vérification des poids et mesures

N E A N T

Article 0-2 - Taxe de contrôle des établissements
classés dangereux, incommodes et
insalubres

La prévision pour 1971/1972 est de 13.000.000
contre 10.000.000 en 1970/1971.

Article 0-3 - Taxe de passage sur les bacs

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971 8.000.000

Article 0-4 - Taxe de poinçonnage sur les bijoux

La prévision pour 1971/1972 est de 500.000
contre 600.000 en 1970/1971.

.. /

- 19 -

Article 0-5 - Droits perçus sur les marchés non communaux

La prévision pour 1971/1972 est de 9.500.000
 contre 8.500.000 en 1970/1971.

Article 0-6 - Diverses taxes pour services rendus

§ 01 - Redevance pour épreuve d'appareil à vapeur	400.000
§ 02 - Droits d'usage des campements administratifs	-
§ 03 - Droits de fourrière	100.000
§ 04 - Taxe de visite de sécurité des navires	1.000.000
§ 05 - Droits sanitaires recouvrés au Port de Dakar	-
§ 06 - Droits de naturalisation	500.000
§ 07 - Droits de visa des spécialités pharmaceutiques	<u>2.000.000</u>
<u>Total de l'Article 0-6</u>	<u>4.000.000</u>

contre 2.900.000 pour 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-33 35.000.000

RECAPITULATION DE LA SECTION III

CHAPITRE 0-31	850.000.000
CHAPITRE 0-32	556.000.000
CHAPITRE 0-33	35.000.000
	<u>1.435.000.000</u>

.. /

- 20 -

RECAPITULATION DU TITRE I - RECETTES FISCALES

<u>SECTION I - IMPOTS DIRECTS</u>	11.305.000.000
<u>SECTION II - IMPOTS INDIRECTS</u>	27.035.000.000
<u>SECTION III - DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE</u> <u>TIMBRE - TAXES POUR SERVICES</u> <u>RENDUS</u>	1.435.000.000
	<u>39.775.000.000</u>

contre 38.237.000.000 en 1970/1971.

.. /

TITRE II - REVENUS DU DOMAINESECTION IV - REVENUS DU DOMAINECHAPITRE 0-41 - Revenus du Domaine immobilierArticle 0-1 - Occupation du Domaine public

La prévision pour 1971/1972 est de 12.000.000

contre 10.000.000 en 1970/1971.

Article 0-2 - Occupation du Domaine privé

§ 01 - Loyers d'immeubles 12.000.000

§ 02 - Concessions ordinaires -

§ 03 - Aliénation d'immeubles 110.000.000

§ 04 - Vente d'immeubles préemptés
par l'enregistrement -

Total de l'Article 0-2 122.000.000

contre 110.000.000 en 1970/1971.

Article 03 - Retenue pour logement

La prévision pour 1971/1972 est de 26.000.000

contre 20.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-41 160.000.000

CHAPITRE 0-42 - Revenus du Domaine forestierArticle 0-1 - Redevances et taxes forestières

La prévision pour 1971/1972 est de 50.000.000

contre 54.000.000 en 1970/1971.

.../....

Article 0-2 - Produits d'exploitation en régie

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par rapport à 1970/1971 1.000.000

Article 0-3 - Redevances et contraventions en matière de chasse

La prévision pour 1971/1972 est de 4.500.000
contre 2.500.000 en 1970/1971.

Article 0-4 - Recettes du Parc de Hann

La prévision pour 1971/1972 est de 2.000.000
contre 1.000.000 en 1970/1971.

Article 0-5 - Recettes du Parc de Niokolo-Koba

La prévision pour 1971/1972 est de 2.500.000
contre 1.500.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-42 60.000.000

pour la même prévision en 1970/1971.

CHAPITRE 0-43 - Revenus du Domaine minierArticle 0-1 - Redevances et taxes minières

§ 01 - Redevances minières 33.500.000
§ 02 - Droits de permis -
§ 03 - Taxes superficielles 1.500.000
§ 04 - Taxes d'extraction 5.000.000

Total de l'Article 0-1 40.000.000

contre 35.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-43 40.000.000

contre 35.000.000 en 1970/1971.

.../....

CHAPITRE 0-44 - Revenus du domaine mobilierArticle 0-1 - Revenus et produits de l'aliénation du
domaine mobilier

La prévision pour 1971/1972 est de 20.000.000
contre 15.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-44 20.000.000

CHAPITRE 0-45 - Revenus des valeurs mobilièresArticle 0-1 - Revenus des valeurs mobilières et des
créances diverses du portefeuille de
l'Etat

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971 20.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 0-45 20.000.000

RECAPITULATION DU TITRE II ET DE LA SECTION IV

CHAPITRE 0-41 160.000.000
CHAPITRE 0-42 60.000.000
CHAPITRE 0-43 40.000.000
CHAPITRE 0-44 20.000.000
CHAPITRE 0-45 20.000.000

TOTAL 300.000.000

contre 270.000.000 en 1970/1971.

../....

TITRE III - RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES
ET SERVICES, PRODUITS DIVERS

CHAPITRE 0-51 - Recettes des exploitations industrielles

Article 0-1 - Imprimerie de Saint-Louis

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
 rapport à 1970/1971 5.000.000

Article 0-2 - Imprimerie de Rufisque

La prévision pour 1971/1972 est de 29.000.000
 contre 25.000.000 en 1970/1971.

Article 0-3 - Subdivision d'outillage mécanique de Thiès

N E A N T

Article 0-4 - Subdivision d'outillage mécanique de
Richard-Toll

La prévision pour 1971/1972 est de 30.000.000
 contre 15.000.000 en 1970/1971.

Article 0-5 - Subdivision d'outillage mécanique de Dakar

La prévision pour 1971/1972 est de 15.000.000
 contre 29.000.000 en 1970/1971.

Article 0-6 - Subdivision des parcs et jardins de Dakar

La prévision pour 1971/1972 est de 7.000.000
 contre 8.000.000 en 1970/1971.

Article 0-7 - Ateliers généraux des Travaux Publics

La prévision pour 1971/1972 est de 1.000.000
 contre 5.000.000 en 1970/1971.

.../....

Article 0-8 - Transit administratif

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971 3.000.000

Article 0-9 - S.O.M. Hydraulique de Louga

N E A N T

Article 90 - Autres exploitations industrielles

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-5190.000.000

pour la même prévision en 1970/1971.

CHAPITRE 0-52 - Recettes diverses des services

§ 01 - Hôpital Aristide Le Dantec	35.000.000
§ 02 - Clinique Neurologique de Fann .	15.000.000
§ 03 - Centre de transfusion sanguine.	2.000.000
§ 04 - Hôpital de Saint-Louis	5.000.000
§ 05 - Hôpital de Kaolack	6.000.000
§ 06 - Hôpital de Ziguinchor	400.000
§ 07 - Hôpital de Diourbel	3.300.000
§ 08 - Hôpital de Thiès	600.000
§ 09 - Laboratoire de Sor	200.000
§ 90 - Quote part honoraire Médecin....	-
§ 99 - Autres formations sanitaires ..	-

Total de l'Article 0-168.000.000

contre 66.000.000 en 1970/1971.

.. /

Article 0-2 - Produit des cessions des établissements
d'enseignement

La prévision pour 1971/1972 est de 5.000.000
contre 4.000.000 pour 1970/1971.

Article 0-3 - Produit des cessions du Service de
l'Agriculture

§ 01 - Agriculture Région du Cap-Vert	-
§ 02 - Station de Sangalkam et du Km 15	600.000
§ 03 - Station de désinfection	1.200.000
§ 04 - Jardin d'essai de Saint-Louis	300.000
§ 05 - Casier expérimental de Richard-Toll ...	2.200.000
§ 06 - Station agricole de Diorbivol	-
§ 07 - Station agricole de Passy	-
§ 08 - Station agricole de M'Boro	400.000
§ 09 - Station agricole de Djibelor	300.000
§ 99 - Autres stations agricoles	-

Total de l'Article 0-3 5.000.000

contre 7.000.000 en 1970/1971.

Article 0-4 - Produit des cessions du Service de
l'Elevage

La prévision pour 1971/1972 est de 7.000.000
contre 5.000.000 en 1970/1971.

Article 0-5 - Produit des cessions du Service Topographique

La prévision pour 1971/1972 est de 3.000.000
contre 2.000.000 en 1970/1971.

Article 0-6 - Produit des cessions des services
pénitentiaires

N E A N T

.../....

Article 0-7 - Produit des cessions du service de la
Répression des fraudes

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971

2.000.000

Article 0-8 - Produit des cessions des autres services

§ 01 - Pharmacie d'approvisionnement	200.000
§ 02 - Service de la Statistique	1.300.000
§ 03 - Service de la Mécanographie	300.000
§ 04 - Service de l'Information	6.000.000
§ 05 - Service des cars de Saint-Louis	100.000
§ 06 - C.R.D. Saint-Louis (ex-IFAN)	100.000
§ 07 - Service des Mines	100.000
§ 08 - Musée Dynamique	100.000
§ 09 - Service du Plan et du Développement .	-
§ 99 - Autres services	<u>1.800.000</u>

Total de l'Article 0-8

10.000.000

contre 4.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-52

100.000.000

contre une prévision de 90.000.000 en 1970/1971.

CHAPITRE 0-53 - Produits divers et accidentels

Article 0-1 - Amendes, transactions et produits des ventes

§ 01 - Amendes judiciaires	5.000.000
§ 02 - Amendes forfaitaires	29.000.000
§ 03 - Amendes de composition	-
§ 04 - Amendes de la Cour de discipline budgétaire	-
§ 05 - Amendes forestières	-
§ 06 - Amendes police sanitaire des animaux	-
§ 07 - Amendes perçues par la Police du Port de Dakar	-
§ 08 - Amendes, transactions et produits des ventes du Service du Contrôle des prix	10.000.000

..../....

Report 44.000.000

§ 09 - Amendes, transactions du service des taxes indirectes	-
§ 10 - Amendes, transactions et produit des ventes du Service des Douanes	-
§ 11 - Amendes du Service du Contrôle des établissements dangereux	-
§ 12 - Amendes prononcées par la Cour Suprême	-
§ 13 - Amendes des services de la répression des fraudes	-
§ 99 - Autres amendes et confiscations	-

Total de l'Article 0-1

44.000.000

contre 39.500.000 en 1970/1971.

Article 0-2 - Pénalités sur marchés administratifs

N E A N T

Article 0-3 - Produits divers du Service des Domaines

§ 01 - Prélèvement sur les honoraires des Greffiers-notaires	500.000
§ 02 - Prélèvement sur les salaires des conservateurs de la propriété foncière	2.500.000
§ 03 - Produit des ventes en fourrière ..	500.000
§ 99 - Autres produits divers du service des Domaines	1.000.000

Total de l'Article 0-3

4.500.000

contre 3.500.000 en 1970/1971.

Article 0-4 - Produits divers du Service des Douanes

N E A N T

.. /

Article 0-5 - Retenues diverses

§ 01 - Eau	-
§ 02 - Hospitalisation	15.000.000
§ 03 - Capital décès armée	-
§ 04 - Intendance	-
§ 99 - Autres retenues	-

Total de l'Article 0-515.000.000

contre une prévision de 20.500.000 pour 1970/1971.

Article 0-6 - Redevance statutaire de la B.C.E.A.O.La prévision pour 1971/1972 est de 85.000.000

contre 60.000.000 en 1970/1971.

Article 0-7 - Intérêt des traites de douane
et des obligations cautionnéesLa prévision pour 1971/1972 est de 40.000.000

contre 5.000.000 en 1970/1971.

Article 0-8 - Remboursement des dommages occasionnés
au patrimoine de l'EtatLa prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971 2.500.000Article 90 - Autres recettes diverses et imprévuesLa prévision pour 1971/1972 est de 709.000.000

contre 4.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-531.090.000.000

contre 315.000.000 en 1970/1971.

.. /

RECAPITULATION DU TITRE III

CHAPITRE 0-51 90.000.000

CHAPITRE 0-52 100.000.000

CHAPITRE 0-53 900.000.000

1.090.000.000

contre 355.000.000 en 1970/1971.

.. /

- 31 -

TITRE IV - CONTRIBUTIONS, PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS
ET FONDS DE CONCOURS POUR DEPENSES
DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 0-61 - Contributions et participations d'Etats
de la zone franc

Article 0-1 - Versement global des impôts dus par les
militaires français

La prévision pour 1971/1972 est de 40.000.000
contre 35.000.000 en 1970/1971.

Article 0-2 - Contribution du Budget de la R.I.M. à
l'exploitation du "Eou-El-Mogdad"

N E A N T

Article 0-3 - Contribution des budgets des Etats de
l'Afrique Occidentale à la formation de leurs
ressortissants dans les établissements du
Sénégal

La prévision pour 1971/1972 est de 12.000.000
contre 5.000.000 en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-61 52.000.000

contre 40.000.000 en 1969/1970.

CHAPITRE 0-62 - Contributions et participations d'autres Etats

N E A N T

CHAPITRE 0-63 - Contributions et participations d'organismes
internationaux

N E A N T

../...

CHAPITRE 0-64 -- Contributions et participations
de collectivités locales

Article 0-2 -- Contributions des Communes aux dépenses
du Service National et de la Protection
Civile

La prévision pour 1971/1972 est de 73.000.000

Rien n'avait été prévu en 1970/1971.

TOTAL DU CHAPITRE 0-64 73.000.000

CHAPITRE 0-65 -- Contributions et participations
d'établissements publics

Article 0-1 -- Contributions à l'amortissement des
emprunts et dettes contractuelles

La prévision pour 1971/1972 est de 15.000.000

contre 4.000.000 en 1970/1971.

Article 0-2 -- Contributions des établissements publics
aux dépenses d'assistance technique
 N E A N T

Article 0-3 -- Autres participations
 N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-65 15.000.000

CHAPITRE 0-66 -- Contributions et participations de
particuliers et d'organismes privés

Article 0-1 -- Participation de la C.E.E.O.A., de la
C.G.E.S. aux frais de contrôle
 N E A N T

.. /

- 33 -

Article 0-2 - Redevance contractuelle sur vente
de courant

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971 40.000.000

Article 0-3 - Prélèvement sur le produit de la vente
des billets de la Loterie Nationale

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971 50.000.000

Article 0-4 - Village touristique de N'Gor

N E A N T

Article 0-5 - Remboursement des intérêts
et Commissions d'emprunt

5.000.000

Article 90 - Autres participations

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-66

95.000.000

contre 94.000.000 en 1970/1971.

RECAPITULATION DU TITRE IV - CONTRIBUTIONS, PARTICIPATIONS
SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS POUR DEPENSES
DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE 0-61</u>	52.000.000
<u>CHAPITRE 0-64</u>	73.000.000
<u>CHAPITRE 0-65</u>	15.000.000
<u>CHAPITRE 0-66</u>	95.000.000
	<u>235.000.000</u>

contre 138.000.000 en 1970/1971.

../....

- 34 -

TITRE V - REMBOURSEMENT DE PRETS ET AVANCES

CHAPITRE 0-71 - Remboursement de prêts

Article 0-1 - Remboursement de prêts aux particuliers

N E A N T

Article 0-2 - Remboursement de prêts à long terme
consentis à divers organismes

La prévision pour 1971/1972 reste inchangée par
rapport à 1970/1971 40.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 0-71 40.000.000

CHAPITRE 0-72 - Remboursement d'avances

N E A N T

RECAPITULATION DU TITRE V

CHAPITRE 0-71	40.000.000
CHAPITRE 0-72	-
	<u>40.000.000</u>

TITRE VI - PRELEVEMENT SUR LE COMPTE PERMANENT
DES DECOUVERTS DU TRESOR
POUR DEPENSES ORDINAIRES

N E A N T

.../....

- 35 -

- D E P E N S E S -

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Avant de passer à l'examen des dépenses, il n'est peut-être pas inutile de rappeler un certain nombre de notions qui sont définies dans l'Ordonnance n° 63-01 du 15 Mai 1963, portant loi organique relative aux lois de finances.

Je sais que cette ordonnance a soulevé quelques objections en ce qu'elle abrogeait purement et simplement une loi organique votée par l'Assemblée un an plus tôt, sur le même sujet, pour la remplacer par des dispositions rendant plus malaisé le contrôle parlementaire sur l'exécution du Budget. Il demeure que cette Ordonnance existe et qu'elle définit, par exemple très clairement la notion de services votés.

" Article 32 - Les services votés représentent le minimum de
" dotations que le Président juge indispensable pour poursuivre
" l'exécution des services publics dans les conditions qui ont
" été approuvées l'année précédente par l'Assemblée Nationale.

" Les crédits applicables aux services votés sont
" au plus égaux. :

" - Pour les dépenses ordinaires, aux crédits de la
" précédente année diminuée des inscriptions non renouvelables
et modifiés pour tenir compte de l'incidence en année pleine de
" mesures approuvées par l'Assemblée Nationale ou décidées par
" le Président de la République dans la limite de ses pouvoirs
" propres ;

" - Pour les opérations en capital, aux autorisations
" de programme prévues l'année précédente, le cas échéant modi-
" fiées pour tenir compte de l'incidence des mesures approuvées
" par l'Assemblée Nationale ou décidées par le Président de la
" République."

../....

X
6

Il est également prévu à l'article 34 de la même ordonnance que :

- " les dépenses du budget général font l'objet d'un vote unique
- " en ce qui concerne les services votés et d'un vote par chapitre
- " en ce qui concerne les autorisations nouvelles."

L'usage est resté beaucoup plus libéral que la lettre du texte, mais ce texte existe.

Il est une autre notion définie par l'Ordonnance 63-01 et sur laquelle je voudrais attirer votre attention et celle du Gouvernement. Il s'agit des lois de finances rectificatives qui sont traitées à l'article 33 de l'Ordonnance :

- " Article 33 - Les lois de finances rectificatives sont présentées
- " pour la partie qu'elles modifient, dans les mêmes formes que
- " les lois de finances de l'année. Elles soumettent obligatoire-
- " ment à la ratification de l'Assemblée Nationale toutes les
- " ouvertures de crédits opérées par décrets d'avances."

Or, depuis quelques années, l'usage s'est instauré de ne plus soumettre des projets de lois de finances rectificatives. Ce n'est qu'à l'occasion du vote des lois de règlement - c'est-à-dire à posteriori - qu'il est demandé à l'Assemblée un vote de régularisation. L'examen de la loi de règlement pour la gestion 1969/1970 a donné à votre Commission des Finances l'occasion d'exprimer son point de vue. Vous m'excuserez de me citer :

- " Mais votre Commission des Finances a été unanime à
- " déplorer les procédures par lesquelles la Loi de Finances est
- " régulièrement amendée en cours d'exercice. Il n'est pas confor-
- " me à l'orthodoxie budgétaire et aux pouvoirs reconnus à l'As-
- " semblée Nationale, tant par la Constitution que par la loi, de
- " procéder à des virements de chapitre à chapitre, sans le
- " consentement démocratique de l'Assemblée.

.../....

" Aussi, votre Commission des Finances a-t-elle tenu
" à demander au Gouvernement de procéder, à l'avenir, par loi
" rectificative. Le Ministre des Finances et des Affaires
" Economiques, à la suite de son prédécesseur, a admis, en
" effet qu'il était nécessaire de revenir à la règle, dans toute
" la mesure où la pratique des collectifs budgétaires, si elle
" s'instaure à nouveau, n'aboutit pas à provoquer un gonflement
" inconsideré des dépenses.

" Votre Commission des Finances, en le remerciant
" de sa compréhension, lui a donné acte, non sans avoir souligné
" qu'elle était soucieuse, comme lui, de maintenir l'équilibre
" budgétaire, mais dans l'orthodoxie."

Je crois qu'il n'était pas mauvais de rappeler tout cela avant le vote du Budget 1971/1972.

Il a, par ailleurs, paru indispensable à votre Commission des Finances de revoir la méthode de travail des Commissions techniques. Dans la plupart des cas, en effet, les Commissions techniques saisies pour avis du projet de Budget s'en tiennent à l'aspect budgétaire de la partie à examiner, de sorte que leur travail fait souvent double emploi avec celui de la Commission des Finances.

Les Commissions spécialisées devraient s'en tenir désormais à l'aspect technique de la politique des départements ministériels qui entrent dans leur compétence. La Commission des Finances se référerait alors à leurs observations, les mentionnerait dans le rapport général en y joignant les considérations d'ordre budgétaire. Cela permettrait, sinon de gagner du temps, du moins d'éviter des redites et de rationaliser en tous cas le travail parlementaire pendant la session budgétaire.

- 39 -

Les charges de l'Etat comprennent les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

1/- Les dépenses ordinaires passent de 39.000.000.000 à 41.440.000.000 de 1970/1971 à 1971/1972, soit une augmentation de 6 % environ, et en valeur absolue de 2.440.000.000. Le Plan prévoit cependant une augmentation des charges strictement proportionnelle à l'expansion économique, soit un taux de 3 % l'an. Cette augmentation de 6 % s'explique cependant par deux ordres de faits :

Il est apparu, d'abord, en cours de gestion, que les dépenses de personnel avaient été sous-évaluées de 1.250.000.000, dont 1.000.000.000 pour le seul département de l'Education Nationale. Si donc l'évaluation des services votés avait été correctement faite, le budget de fonctionnement de la gestion en cours aurait dû être arrêté, non à 39.000.000.000, mais à 40.250.000.000. L'augmentation de 6 % constatée dans l'évaluation des prévisions pour 1971/1972 n'aurait plus été que de 3 %, ce qui eût été conforme au Plan. En fait, cette augmentation de 6 % est rendue nécessaire pour rattraper certaines dépenses manifestement sous-évaluées.

Ensuite, ce réajustement a été rendu possible par la souplesse des ressources. Bien que mise à rude épreuve pendant plusieurs années, l'économie sénégalaise trouve en elle des moyens suffisants pour faire face aux nécessités budgétaires du moment.

Dans son ensemble, le projet de budget est arrêté, en recettes et en dépenses, à 51.940.000.000 contre 46.900.000.000 pour l'année financière 1970/1971, soit une augmentation en valeur absolue de 5.040.000.000 et en valeur relative de 10,7 %.

Cette augmentation est due à l'augmentation sensible des crédits d'équipement.

.. /

4
- 40 -

2/- Les dépenses en capital passent, en effet, de 7.900.000.000 à 10.500.000.000. Celles-ci sont financées essentiellement sur les ressources extérieures exigibles non immédiatement, mais à plus ou moins long terme, et amorties au chapitre de la dette extérieure.

DE PENSES ORDINAIRESTITRE I - LA DETTECHAPITRE 110 - Dette Publique

Les emprunts contractés par le SENEGAL sont de deux sortes :

- les emprunts que le Gouvernement Général de l'ex-A.O.F. avait passés pour le compte du Sénégal auprès de divers organismes français de crédit pour l'accomplissement de travaux d'intérêt public (achèvement du chemin de fer Thiès-Kayes, travaux d'utilité générale au Port de Dakar, assainissement de Ziguinchor, amélioration en eau de Saint-Louis, Institut polyclinique de Dakar, constitution de stocks de semences, ...) ; ces emprunts ont été repris en compte par la République du Sénégal dans la proportion de 28,8 % par rapport aux sommes globales empruntées, lors de la Conférence des Chefs de Gouvernement et Présidents des Etats de l'ex-A.O.F. réunis à Paris les 5 et 6 Juin 1959.
- les emprunts contractés soit sur le plan interne (loi du 28 Juin 1963 : 4.000.000.000, loi 69-01 du 15 Janvier 1969 : 1.055.000.000), soit sur le plan externe (prêt allemand du 13 Juin 1962, prêt US-AID du 17 Avril 1965, prêt russe, emprunt de la BNDS sur le marché financier français 30 millions F.F.).
- les frais et les accessoires des emprunts.

Soit au total

1.060.760.000

- Les avances sont celles faites par le Trésor français ou par la Caisse Centrale de Coopération Economique pour divers travaux d'intérêt général.....

543.303.530

../....

- 42 -

- Les dettes contractuelles concernent la fourniture de matériel ferroviaire de locomotion par l'Allemagne, en vertu d'une convention signée le 29 Juillet 1927 entre le Ministère des Finances français et le Gouvernement Général de l'ex-A.O.F. Elles concernent aussi le rachat du chemin de fer DAKAR - SAINT-LOUIS, LOUGA-LINGUERE.....

1.165.000

- Des conventions ont été passées avec la Compagnie Paquet et les Messageries du Sénégal pour l'exploitation du s/s "OUOLOF" et du s/s "BOU EL MOGDAD".....

43.782.000

- Les passifs résultant d'avalisés défaillants... 90.989.000

Il s'agit d'avals qui ont été consentis par l'Etat en garantie d'emprunts contractés par des organismes et des sociétés. L'Etat doit nécessairement provisionner un compte spécial de trésorerie, conformément à l'article 20 de la loi organique de Finances. Par rapport aux emprunts qui ont fait l'objet d'aval, cette provision de 90.989.000 représente un strict minimum.

- Les intérêts versés sur dépôts des établissements publics ...

5.000.000TOTAL DU CHAPITRE 1101.745.000.000

pour une prévision de 1.600.000.000 en 1970/1971.

CHAPITRE 120 - Dette viagèreTOTAL DU CHAPITRE 12030.000.000

contre une prévision de 25.000.000 en 1970/1971.

.../....

TITRE II - POUVOIRS PUBLICSCHAPITRE 211 - Présidence de la République (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>222.507.000</u>	
- Services votés		179.173.000
- Autorisations nouvelles		<u>55.159.000</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 211 234.332.000

contre 222.507.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 212 - Présidence de la République (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>288.160.000</u>	
- Services votés		288.135.000
- Autorisations nouvelles		<u>14.533.000</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 212 302.688.000

contre 288.160.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 213 - Présidence de la République (Entretien)

- Prévisions 1970/1971	<u>22.000.000</u>	
- Services votés		22.000.000

- TOTAL DU CHAPITRE 213 22.000.000

pour la même prévision en 1970/1971.

CHAPITRE 215 - Présidence de la République (Fêtes et Cérémonies)

- Prévisions 1970/1971	<u>50.000.000</u>	
- Services votés		50.000.000
- Autorisations nouvelles		<u>-</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 215 50.000.000

pour la même prévision qu'en 1970/1971.

CHAPITRE 216 - Présidence de la République (Dépenses spéciales)

- Prévisions 1970/1971	<u>184.000.000</u>	
- Services votés		184.000.000
- Autorisations nouvelles		<u>40.000.000</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 216 224.000.000

contre 184.000.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 221 - Assemblée Nationale (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>335.000.000</u>	
- Services votés		340.000.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 221</u>		<u>340.000.000</u>
contre 335.000.000 en 1970/1971.		

CHAPITRE 222 - Assemblée Nationale (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>149.500.000</u>	
- Services votés		169.000.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 222</u>		<u>169.000.000</u>
contre 149.500.000 pour la gestion en cours.		

CHAPITRE 223 - Assemblée Nationale (Entretien)

- Prévisions 1970/1971	<u>30.900.000</u>	
- Services votés		40.750.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 223</u>		<u>40.750.000</u>
contre 30.900.000 pour la gestion en cours.		

CHAPITRE 224 - Assemblée Nationale (Dépenses de transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>2.000.000</u>	
- Services votés		5.250.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 224</u>		<u>5.250.000</u>
contre 2.000.000 pour la gestion en cours.		

CHAPITRE 225 - Assemblée Nationale (Dépenses diverses et spéciales)

- Prévisions 1970/1971	<u>50.000.000</u>	
- Services votés		40.000.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 225</u>		<u>40.000.000</u>
contre 50.000.000 pour la gestion en cours.		

- 45 -

CHAPITRE 231 - Conseil Economique et Social (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>20.671.000</u>	
- Services votés		20.106.000
- Autorisations nouvelles		<u>1.159.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 231</u>		<u>21.265.000</u>

contre 20.671.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 232 - Conseil Economique et Social (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>36.465.000</u>	
- Services votés		36.465.000
- Autorisations nouvelles		<u>270.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 232</u>		<u>36.735.000</u>

contre 36.465.000 pour la gestion en cours.

- 46 -

CHAPITRE 301 - Premier Ministre (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>328.980.000</u>	
- Services votés		345.369.000
- Autorisations nouvelles		<u>4.392.000</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 301 349.761.000

contre 328.980.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 302 - Premier Ministre (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>281.570.000</u>	
- Services votés		280.970.000

- TOTAL DU CHAPITRE 302 280.970.000

contre 281.570.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 303 - Premier Ministre (Entretien)

- Prévisions 1970/1971	<u>11.719.000</u>	
- Services votés		8.303.000

- TOTAL DU CHAPITRE 303 8.303.000

contre 11.719.000 en 1970/1971.

CHAPITRE 304 - Premier Ministre (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>196.017.000</u>	
- Services votés		200.517.000

- TOTAL DU CHAPITRE 304 200.517.000

contre 196.017.000 pour la gestion en cours.

- 47 -

CHAPITRE 311 - Ministère des Affaires Etrangères (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>421.724.000</u>	
- Services votés		497.022.000
- Autorisations nouvelles		<u>15.500.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 311</u>		<u>512.522.000</u>
contre 421.724.000 pour la gestion en cours.		

CHAPITRE 312 - Ministère des Affaires Etrangères (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>267.866.000</u>	
- Services votés		261.630.000
- Autorisations nouvelles		<u>17.724.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 312</u>		<u>279.354.000</u>
contre 267.866.000 pour la gestion en cours.		

CHAPITRE 313 - Ministère des Affaires Etrangères (Entretien)

- Prévisions 1970/1971	<u>107.208.000</u>	
- Services votés		107.208.000
- Autorisations nouvelles		<u>8.100.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 313</u>		<u>115.308.000</u>
contre 107.208.000 pour la gestion en cours.		

CHAPITRE 314 - Ministère des Affaires Etrangères (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>217.000.000</u>	
- Services votés		287.000.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 314</u>		<u>287.000.000</u>
contre 217.000.000 pour la gestion en cours.		

../....

- 48 -

Votre Commission des Finances a examiné le rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Les autorisations nouvelles, dont le montant s'élève à 41.324.000, résultent d'une série de décisions qui s'analysent de la façon suivante :

- 1/- l'indice de traitement des Ambassadeurs a été relevé de 3.029 à 3.350, pour faire face aux sujétions qui découlent de la fluctuation des monnaies ; des dévaluations et des réévaluations sont intervenues récemment, qui affectent sensiblement le coût de la vie des pays dans lesquels nous sommes représentés ; elles commandent que les traitements de nos Ambassadeurs soient réajustés en conséquence.
- 2/- le Gouvernement a décidé l'ouverture d'une Représentation du Sénégal auprès des organismes spécialisés des Nations-Unies à Genève ; il convient donc de doter cette Représentation en crédits de personnel et de matériel.
- 3/- le Gouvernement a également décidé de conférer à notre Représentation à la F.A.O. une position administrative autonome par rapport à notre Ambassade à Rome, près le Quirinal ; c'est le régime de notre Représentation à l'UNESCO.
- 4/- il a été enfin décidé que dix stagiaires de la section diplomatique de l'ENAS et du CFPA seraient pris en compte par les Affaires Etrangères, puisqu'ils y effectuent leur stage.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères a confirmé les termes du rapport de la Commission ad hoc de l'Assemblée Nationale.

Votre Commission des Finances s'est penchée sur le problème de notre Représentation en Côte d'Ivoire et plus généralement dans les pays de l'O.C.A.M. et en Guinée.

../....

- 49 -

S'agissant de notre Représentation dans les pays de l'O.C.A.M., on se souvient que la première Conférence constitutive avait décidé, pour des raisons d'économie, qu'il n'était pas nécessaire d'ouvrir de postes diplomatiques chez les uns et chez les autres. Il restait entendu que les ressortissants des pays membres de l'O.C.A.M. seraient en quelque sorte privilégiés par rapport à ceux des pays non membres. Bien sûr, le Sénégal a noué des relations diplomatiques avec le Congo-Kinshasa, à une époque où celui-ci ne faisait pas partie de l'O.C.A.M.

Mais il s'est déjà posé au sein de notre Commission le problème de la gestion des intérêts d'une importante colonie sénégalaise en Côte d'Ivoire, pour qu'un certain nombre de députés suggère la nomination d'un Consul honoraire dans ce pays ami. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères a reconnu qu'il y avait là un problème et que sa solution serait étudiée à la faveur, peut-être du prochain voyage officiel du Président de la République.

S'agissant de notre Représentation en Guinée, le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères a indiqué qu'elle demeurerait en l'état, bien que nos relations avec nos voisins soient actuellement gelées.

Votre Commission des Finances a posé de nombreuses questions sur les conditions dans lesquelles se déroulait le pèlerinage à la Mecque, notamment sur le logement des pèlerins. Elle a été amenée à déplorer que certains d'entre eux aient été obligés de se loger sous des tentes, faute de pouvoir trouver des logements décents.

Le Secrétaire d'Etat a répondu que le Gouvernement a tout mis en oeuvre pour trouver des logements. Si cela a été possible à Médine et à la Mecque, la mission d'accompagnement s'est heurtée à une impossibilité de fait résultant des coûts élevés des locations à Minam. A cet égard, le Secrétaire d'Etat a souligné que les prestations ont inévitablement diminué devant l'augmentation du coût du rial.

../....

- 50 -

Cependant, tout est fait pour fournir une aide maximale, tout en se contenant dans les limites des crédits alloués. Il ne faut surtout pas oublier que l'Etat ne saurait se substituer au pèlerin qui doit assumer l'essentiel de ses charges.

- 51 -

CHAPITRE 321 - Ministère des Forces Armées (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>2.687.285.000</u>	
- Services votés		2.841.281.000
- Autorisations nouvelles		39.951.000

- TOTAL DU CHAPITRE 321 2.881.232.000

contre 2.687.285.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 322 - Ministère des Forces Armées (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>1.701.099.000</u>	
- Services votés		1.627.099.000
- Autorisations nouvelles		164.309.000

- TOTAL DU CHAPITRE 322 1.791.468.000

contre 1.701.099.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 323 - Ministère des Forces Armées (Entretien)

- Prévisions 1970/1971	<u>270.000.000</u>	
- Services votés		270.000.000
- Autorisations nouvelles		7.000.000

- TOTAL DU CHAPITRE 323 277.000.000

contre 270.000.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 324 - Ministère des Forces Armées (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>19.300.000</u>	
- Services votés		19.300.000

- TOTAL DU CHAPITRE 324 19.300.000

pour la même prévision en 1970/1971.

.. /

Votre Commission des Finances a examiné le rapport de la Commission de la Défense. Les autorisations nouvelles, qui s'élèvent, pour les chapitres 321 - 322 et 323, à 211.320.000, sont principalement justifiées par :

- les soldes du personnel des Forces Armées, y compris les prestations familiales et les diverses indemnités ; le nombre des officiers passe de 201 pour la gestion en cours, à 214 pour 1971/1972.
- les soldes qui doivent résulter du recrutement de 100 élèves gendarmes et de 100 auxiliaires gendarmes.
- le service du matériel et les équipements qu'il nécessite.
- les travaux d'entretien des bâtiments de la Gendarmerie.
- les obligations du bureau de gestion du Building Administratif.

Votre Commission des Finances s'est étonnée de ce que aucun crédit ne figurait à l'article 2.155, relatif au fonctionnement des chantiers de services civiques. Il s'agit notamment des chantiers de Sédhiou et de Foundiougne.

Le Représentant du Ministre des Forces Armées a reconnu que l'opération s'était soldée par un échec , car les jeunes gens qui ont été orientés vers Sédhiou n'avaient aucune vocation agricole, comme ceux qui avaient été orientés vers Foundiougne n'avaient aucune vocation de pêcheur.

En ce qui concerne les élèves de l'Ecole de Santé militaires, les premières promotions sortiront d'ici 3 à 4 ans, et seront mises à la disposition du Ministre de la Santé pour servir en brousse. Cependant, comme cela avait été promis, des élèves de l'Ecole, en cours de scolarité, effectueront des stages dans les diverses formations hospitalières du pays, dès cette année.

- 53 -

CHAPITRE 331 - Ministère de l'Intérieur (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>2.604.752.000</u>	
- Services votés		2.659.952.000
- Autorisations nouvelles		<u>45.693.000</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 331 2.705.645.000

contre 2.604.752.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 332 - Ministère de l'Intérieur (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>468.487.000</u>	
- Services votés		468.487.000
- Autorisations nouvelles		<u>23.868.000</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 332 492.355.000

contre 468.487.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 335 - Ministère de l'Intérieur (Dépenses diverses)

- Prévisions 1970/1971	<u>5.000.000</u>	
- Services votés		5.000.000

- TOTAL DU CHAPITRE 335 5.000.000

pour la même prévision en 1970/1971.

Votre Commission des Finances a soulevé le problème de la lutte contre l'incendie et des moyens dont les Communes doivent être dotées pour remplir les obligations qui résultent de la nécessité de la protection civile.

Un Fonds National doit précisément permettre de financer ces équipements, mais les Communes doivent y participer, ce qui est loin d'être le cas. De toutes façons, un plan d'équipement est prévu qui couvrira progressivement les chefs-lieux de régions et les préfectures.

CHAPITRE 341 - Ministère de la Justice (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>402.170.000</u>	
- Services votés		403.990.000
- Autorisations nouvelles		<u>9.710.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 341</u>		<u>413.700.000</u>
contre 402.170.000 pour la gestion en cours.		

CHAPITRE 342 - Ministère de la Justice (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>83.910.000</u>	
- Services votés		85.915.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 342</u>		<u>85.915.000</u>
contre 83.910.000 pour la gestion en cours.		

CHAPITRE 343 - Ministère de la Justice (Entretien)

- Prévisions 1970/1971	<u>8.000.000</u>	
- Services votés		8.000.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 343</u>		<u>8.000.000</u>
pour la même prévision en 1970/1971.		

CHAPITRE 344 - Ministère de la Justice (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>2.000.000</u>	
- Services votés		2.000.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 344</u>		<u>2.000.000</u>
pour la même prévision en 1970/1971.		

CHAPITRE 345 - Ministère de la Justice (Dépenses diverses)

- Prévisions 1970/1971	<u>41.500.000</u>	
- Services votés		41.300.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 345</u>		<u>41.300.000</u>
contre 41.500.000 pour la gestion en cours.		

.. /

- 55 -

Votre Commission des Finances a émis le vœu que les Justices de Paix tiennent des séances foraines, notamment pour permettre l'établissement de cartes d'identité et, d'une façon générale, des actes d'état-civil.

Le Ministre de la Justice a reconnu que c'était souhaitable, mais a déploré la faiblesse des moyens de déplacements.

Votre Commission des Finances a constaté qu'il était difficile d'obtenir, en Casamance, une carte d'identité nationale, faute de pouvoir établir avec précision la nationalité de ses ascendants. Cette remarque est surtout valable pour les zones frontalières avec la Guinée Bissau.

Le Ministre de la Justice a promis de se pencher sur le problème.

Par ailleurs, le Ministre de la Justice a fait part à la Commission de la décision qui a été prise de rattacher la Justice de Paix de Foundiougne à celle de Kaolack, de supprimer celle de Fatick pour créer celle de Kaffrine.

CHAPITRE 351 - Ministère de la Fonction Publique et du Travail
(Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>143.547.000</u>	
- Services votés		147.580.000
- Autorisations nouvelles		<u>2.138.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 351</u>		<u>149.718.000</u>

contre 143.547.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 352 - Ministère de la Fonction Publique et du Travail
(Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>29.706.000</u>	
- Services votés		29.706.000
- Autorisations nouvelles		<u>1.576.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 352</u>		<u>31.282.000</u>

contre 29.706.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 355 - Ministère de la Fonction Publique et du Travail
(Dépenses diverses)

- Prévisions 1970/1971	<u>1.500.000</u>	
- Services votés		1.500.000
- Autorisations nouvelles		<u>500.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 355</u>		<u>2.000.000</u>

contre 1.500.000 pour la gestion en cours.

Votre Commission des Finances, sur le rapport de la Commission du Travail, de la Santé et des Affaires Sociales, a constaté un montant d'autorisations nouvelles de 4.214.000 pour les chapitres 351 - 352 et 355. Il s'agit :

- du personnel de la Direction du Travail et de la Sécurité Sociale, qui doit être renforcé ;
- du Cabinet du Ministre et des dépenses communes des services du département ;
- des frais de transports et indemnités des membres des commissions spéciales.

- 57 -

Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail a,
par ailleurs, précisé que la politique de sénégalisation des emplois
se poursuivait systématiquement et activement.

- 58 -

CHAPITRE 361 - Ministère des Finances et des Affaires Economiques
(Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>1.750.569.000</u>	
- Services votés		1.692.004.000
- Autorisations nouvelles		<u>57.996.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 361</u>		<u>1.750.000.000</u>

contre 1.750.569.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 362 - Ministère des Finances et des Affaires Economiques
(Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>394.620.000</u>	
- Services votés		394.620.000
- Autorisations nouvelles		<u>2.500.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 362</u>		<u>397.120.000</u>

contre 394.620.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 364 - Ministère des Finances et des Affaires Economiques
(Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>16.000.000</u>	
- Services votés		15.880.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 364</u>		<u>15.880.000</u>

contre 16.000.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 365 - Ministère des Finances et des Affaires Economiques
(Dépenses diverses)

- Prévisions 1970/1971	<u>926.500.000</u>	
- Services votés		926.500.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 365</u>		<u>926.500.000</u>

pour la même prévision en 1970/1971.

Votre Commission des Finances a examiné le rapport de la Commission des Affaires Economiques et du Plan qui a été saisie pour donner son avis sur la partie du budget du Ministère qui concerne les Affaires économiques. Elle n'a formulé aucune observation particulière sur le rapport.

A la demande de votre Commission des Finances, le Ministre des Finances et des Affaires Economiques a fait un exposé sur la politique budgétaire, financière et économique de son département.

Au plan budgétaire, le Ministre entend poursuivre la politique de rigueur et d'équilibre budgétaire que son prédécesseur avait instaurée. Il lui apparaît indispensable de ne point s'en départir, tant il est vrai qu'elle conditionne la stabilité de l'Etat. Toutefois, ainsi que son prédécesseur l'avait laissé entendre lors de l'examen du budget 1970/1971, le Ministre des Finances et des Affaires Economiques a confirmé qu'une refonte de la structure du budget serait proposée l'année prochaine. En ce qui concerne l'exercice 1971/1972, nous en avons examiné plus haut les données générales, tant sur le plan des recettes que sur le plan des dépenses. Le Ministre a néanmoins répété que l'augmentation des dépenses serait couverte non par une aggravation de la fiscalité, ni par un cumul de divers impôts et taxes, mais par des ressources résultant d'une augmentation de la production. Cette réflexion l'a conduit à parler des perspectives économiques du pays.

../....

-60 -

Au plan financier, le Gouvernement est décidé à exploiter pleinement sa capacité d'endettement sur les marchés extérieurs. Le projet de loi de finances 1971/1972 va nous demander d'autoriser le Président de la République à négocier des emprunts pour un montant de 10.500.000.000.

On sait que la trésorerie de l'Etat a connu des moments difficiles entre 1961 et 1970. Ces difficultés étaient dues à un système de recouvrement qui faisait chevaucher les rentrées budgétaires d'un exercice sur l'autre. En effet, les émissions se faisaient à partir du 1er Mars de l'année budgétaire en cours, tandis que les recouvrements afférents à cette année s'effectuaient sur l'exercice budgétaire suivant, au mois d'Août-Septembre le plus souvent. Il en résultait un déficit de trésorerie entre Mars et Septembre, préjudiciable au bon fonctionnement de l'Etat.

Depuis 1970, le nouveau système de la retenue à la source et des acomptes prévisionnels a régularisé les rentrées à la Trésorerie de l'Etat. Désormais, il n'y a plus de hiatus dans les recouvrements. Ceux-ci sont réguliers à 6.000.000.000 par mois pour un volume de dépenses d'environ 3.600.000.000 (Etat - Communes - Etablissements publics). Il faut remarquer que les dépenses vont à un rythme plus rapide que les rentrées, de sorte qu'en fin d'exercice la gestion se trouve équilibrée.

Le Ministre a admis avec votre Commission des Finances que l'organisation du service du Cadastre, essentielle pour l'aménagement du territoire, était en cours.

Enfin, le Ministre a déclaré que le principe d'une augmentation du taux des indemnités de mission à l'étranger était acquis, pour des raisons évidentes, dont l'insuffisance manifeste de l'indemnité journalière de 4.000 Frs.

../....

Au plan économique, il s'agit avant tout de produire. Les récentes mesures prises en faveur du monde rural permettent d'espérer une relance de la production. Les recettes qui en sont attendues devraient permettre d'asseoir notre politique budgétaire.

A la question de savoir si le Gouvernement entendait libéraliser l'économie arachidière, le Ministre a répondu que cette question n'était pas réglée. Il a simplement indiqué que, dans la perspective d'une trituration de toute la récolte sur place, l'O.C.A.S. allait disparaître et que le problème de l'importation du riz se posait d'ores et déjà. Cependant, ces importantes décisions restent fonction des résultats des conversations que le Gouvernement mène actuellement avec la profession huilière.

Toujours sur le plan économique, le Ministre des Finances et des Affaires Economiques a informé votre Commission des Finances que son département s'attachait, en ce moment, à rééquilibrer nos échanges dans un sens plus conforme à nos intérêts. De même, le Département s'attache à réviser la tarification de certains produits d'après leur origine : la France avait jadis accordé le tarif minimum à certains produits ; à l'indépendance, le Sénégal avait suivi cette politique qui n'est plus justifiée dans de nombreux cas.

Votre Commission des Finances a posé le problème de la participation des Députés à diverses foires et expositions à l'occasion desquelles le Sénégal défend sa réputation. Le Ministre a promis qu'il en tiendrait compte et que, d'une manière générale, il associerait les Parlementaires à toutes les rencontres internationales à caractère économique et financier. S'agissant de la Foire de Dakar, elle est prévue pour Février-Mars 1973 ; elle a été donnée en concession à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dakar.

Votre Commission des Finances a posé aussi le problème des cartes import-export. Le Ministre a indiqué que ce problème était à l'étude et qu'une liste supplémentaire serait bientôt publiée.

CHAPITRE 371 - Ministère de l'Information Chargé des relations
avec les Assemblées (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>109.756.000</u>	
- Services votés		100.988.000
- Autorisations nouvelles		<u>4.221.000</u>
<u>TOTAL DU CHAPITRE 371</u>		<u>105.209.000</u>

contre une prévision de 109.756.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 372 - Ministère de l'Information Chargé des relations
avec les Assemblées (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>79.188.000</u>	
- Services votés		79.188.000
- Autorisations nouvelles		<u>10.603.000</u>
<u>TOTAL DU CHAPITRE 372</u>		<u>89.791.000</u>

contre une prévision de 79.188.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 374 - Ministère de l'Information Chargé des relations
avec les Assemblées (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	302.000.000	
- Services votés		302.000.000
<u>TOTAL DU CHAPITRE 374</u>		<u>302.000.000</u>

pour la même prévision en 1970/1971.

Votre Commission des Finances a examiné le budget du Ministère de l'Information Chargé des relations avec les Assemblées, sur le rapport de la Commission de l'Information, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. Elle a constaté que les autorisations nouvelles étaient demandées pour un montant de 14.824.000. Celles-ci sont nécessaires pour renforcer le personnel de la Direction de l'Information et de la presse et pour accroître les moyens matériels de la Télévision éducative, devenue Sénégalaise depuis le 31 Décembre 1969.

.. / ..

La Commission de l'Information, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports a ensuite examiné dans son rapport la situation de la Radiodiffusion Nationale. Il résulte de ces constatations que la Radio doit faire face constamment à des obligations devenues toujours plus contraignantes, sans que de nouvelles ressources soient pour autant mises à sa disposition. Il lui est donc devenu impossible de renouveler son matériel ; il lui est très difficile de faire face à des échéances comme celles qui, périodiquement, l'obligent envers la Compagnie des Eaux et Electricité et divers fournisseurs, sans compter qu'elle ne songe même plus à remplacer son matériel de bureau.

Aussi, la Commission de l'Information, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports a-t-elle estimé opportun de proposer à votre Commission des Finances de porter à 300.000.000 la subvention que le Gouvernement accorde chaque année à la Radio.

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques, tout en reconnaissant les mérites de notre Radio, n'a pas pour autant accepté les suggestions faites par la Commission de l'Information.

Le Ministre de l'Information a, par ailleurs, précisé que le Premier Ministre, à l'occasion de ses déplacements à l'extérieur, avait cherché des moyens financiers propres à pallier les difficultés de la Radio.

Il convient également de souligner que la Radio perçoit des recettes et qu'une amélioration de sa situation se trouve dans une augmentation de ses recettes. Il faut néanmoins reconnaître que cette perspective reste limitée.

Le Ministre de l'Information a également fourni à votre Commission des Finances quelques précisions concernant la Télévision. Devenue Sénégalaise depuis l'année 1970, la Télévision Educative va devenir l'organe télévisuel de l'Etat. Le pays va être progressivement couvert. La Télévision restera encore pendant un certain temps

../....

- 64 -

éducative et s'adressera aux ruraux. A partir de Décembre 1971, elle couvrira le Cap-Vert, puis en 1972, la Région de Thiès, et dès que le faisceau hertzien Dakar-Ziguinchor sera installé, elle couvrira également la Casamance. Dès que l'expérience aura fait ses preuves, la Télévision amorcera une certaine diversification de ses programmes et de ses réalisations pour embrasser les domaines de l'actualité, des loisirs, de la culture, etc.....

CHAPITRE 381 - Ministère de la Coopération (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>22.927.000</u>	
- Services votés		26.157.000
- Autorisations nouvelles		<u>2.307.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 381</u>		<u>28.464.000</u>

contre 22.927.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 382 - Ministère de la Coopération (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>8.344.000</u>	
- Services votés		6.562.000
- Autorisations nouvelles		<u>2.974.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 382</u>		<u>9.536.000</u>

contre 8.344.000 pour la gestion en cours.

Votre Commission des Finances a entendu le Ministre de la Coopération sur les vivres de soudure.

Le Gouvernement est intervenu auprès de divers pays amis pour obtenir des vivres destinés à secourir les populations sinistrées. Ainsi le Sénégal :

- a reçu des Etats-Unis 10.000 tonnes de sorgho qui sont actuellement en voie de distribution ; 15.000 tonnes supplémentaires sont prévues par arrivages échelonnés à partir de ce mois-ci ;
- va recevoir, vers le 20 Juin, de France (sous réserve d'une confirmation écrite cependant) 500 tonnes de maïs en grains ;
- attend une réponse du Gouvernement de Bonn en ce qui concerne l'attribution de 5 à 10.000 tonnes de vivres ;
- a reçu, du Programme Alimentaire Mondial, un accord portant sur 1.620 tonnes de lait en poudre, que l'on attend en principe à Dakar vers fin Juin ;

.. /

- 66 -

- va prendre contact avec la C.E.E. pour une attribution de vivres ;
- prévoit 600 tonnes de vivres en provenance d'U.R.S.S.

En ce qui concerne les modalités de distribution, les décisions suivantes ont été arrêtées :

- un état de répartition par région sinistrée a été dressé ;
- cet état est adressé aux Gouverneurs de Région ; il donne le détail du programme projeté pour chacun des points de distribution dans la Région (les arrondissements) ;
- le tonnage arrêté a été calculé sur la base de 13 kgs par sinistré pour la totalité de la période de soudure ;
- les livraisons sont faites au fur et à mesure des arrivages ;
- les Gouverneurs pourront, sous certaines conditions, diversifier la distribution, à partir des chefs-lieux d'arrondissement ;
- une Commission locale, au niveau de chaque arrondissement, présidée par le Chef d'arrondissement et composée de diverses personnalités, dont un responsable politique, doit assurer une distribution correcte et sans discrimination.

Au 1er Juin 1971, 9.924 tonnes de sorgho sont arrivées des U.S.A. Sur ce tonnage :

- 9.052 tonnes sont entièrement en place ;
- 372 tonnes sont en cours de distribution ;
- 500 tonnes ont été avancées à la R.I.M. ; le remboursement en est escompté pour le 15 Juin.

A ce jour, les Régions et zones couvertes sont :

- le Sénégal Oriental en totalité ;
- la Région du Fleuve en totalité ;
- le Département de Vélingara ;
- le Département de Linguère, sauf Dahra ;
- les Départements de Kaffrine et de Gossas en totalité.

.../....

- 67 -

D'une manière générale, les autres Départements ont reçu :

- dans la Région de Thiès, une avance de 1.500 kgs par sinistré ;
- dans les Régions de Diourbel et du Sine-Saloum, 2 kgs par sinistré.

Pour le moment, les 5.000 tonnes empruntées au Mali, et les 500 tonnes qui doivent être remboursées par la R.I.M. vont permettre de couvrir :

- la totalité du Département de Linguère ;
- la totalité du Département de Louga , y compris la Commune de Louga ;
- de faire des attributions aux Communes de Bambey, Diourbel et M'Backé.

Elles permettront aussi de couvrir :

- le Sine Saloum pour le complément qui lui reste à recevoir ;
- de rectifier le programme de Gossas qui aurait été sous-évalué ;
- de faire des attributions aux Communes de Guinguinéo, Kaolack, Fatick, Kaffrine.

- 68 -

CHAPITRE 391 - Cour Suprême (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>48.725.000</u>	
- Services votés		46.870.000
- Autorisations nouvelles		<u>3.485.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 391</u>		<u>50.355.000</u>

contre 48.725.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 392 - Cour Suprême (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>13.145.000</u>	
- Services votés		12.230.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 392</u>		<u>12.230.000</u>

contre 13.145.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 395 - Cour Suprême (Dépenses diverses)

- Prévisions 1970/1971	<u>5.500.000</u>	
- Services votés		5.500.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 395</u>		<u>5.500.000</u>

pour la même prévision que 1970/1971.

- 69 -

CHAPITRE 401 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre
chargé du Plan (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>75.279.000</u>	
- Services votés		57.307.000
- Autorisations nouvelles		<u>17.190.000</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 401 74.497.000

contre 75.279.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 402 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre
chargé du Plan (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>32.990.000</u>	
- Services votés		32.990.000
- Autorisations nouvelles		<u>513.000</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 402 33.503.000

contre 32.990.000 pour la gestion en cours.

Sur le rapport de la Commission des Affaires Economiques et du Plan, votre Commission des Finances a examiné le budget du Secrétariat au Plan et n'a formulé aucune observation particulière, se bornant à constater qu'il était en légère diminution.

- 70 -

CHAPITRE 421 - Ministère du Développement Rural (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>1.416.347.000</u>	
- Services votés		1.491.773.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 421</u>		<u>1.491.773.000</u>

contre 1.416.347.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 422 - Ministère du Développement Rural (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>436.575.000</u>	
- Services votés		436.575.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 422</u>		<u>436.575.000</u>

pour la même prévision en 1970/1971.

CHAPITRE 423 - Ministère du Développement Rural (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>384.000.000</u>	
- Services votés		366.600.000
- Autorisations nouvelles		<u>89.487.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 423</u>		<u>456.087.000</u>

contre 384.000.000 pour la gestion en cours.

Les 89.487.000 d'autorisations nouvelles du Chapitre 423 résultent de la prise en charge par l'Etat des déficits des Etablissements gérés par la SERAS (Entrepôt frigorifique - Ranch de Doli - complexe laitier) -

Votre Commission a d'abord entendu le rapport de la Commission des Affaires Economiques et du Plan, puis a posé au Gouvernement deux séries de questions portant sur les prêts de semences et de matériel et sur la réforme de l'O.N.C.A.D. et l'intervention d'ITALCONSULT.

..../....

- 71 -

Pour l'ensemble des prêts aux paysans, le Gouvernement a confirmé les mesures prises. Il est dû à l'ONCAD, au titre des semences non remboursées (114.000 tonnes), une somme de 1.602.500.000 et, à la B.N.D.S., au titre des matériels, 315.000.000.

Une ristourne exceptionnelle de 1.215.600.000 a été prévue et une prime de 2.000.000.000 à l'ensemencement arachide-mil va être distribuée. La ristourne normale sera également payée.

Le Ministre du Développement Rural doit faire une communication complète sur ces problèmes.

En ce qui concerne la réforme de l'ONCAD et l'intervention d'ITALCONSULT, votre Commission des Finances a fait plusieurs observations.

1/- Diverses réformes sont intervenues depuis 1960, dans le secteur arachidier : d'abord le monopole de l'OCA qui s'exercera jusqu'en 1966, puis la suppression des CRAD et la création de l'ONCAD, organisme d'assistance aux coopératives, la création de l'OCAS consécutive à la suppression de l'OCA. La réforme de 1966 avait un double but : mutualiser les ressources des coopératives et distinguer entre des opérations d'assistance et d'équipement du monde rural organisé à travers les coopératives et les opérations de commercialisation interne et externe. Cette distinction devait permettre d'alléger la gestion du secteur arachidier trop lourde dans un seul et même organisme et de mieux en cerner les contours. Depuis 1966, les attributions de commercialisation interne de l'OCAS sont insensiblement passées à l'ONCAD ; la chute de la production n'a plus laissé de place à une commercialisation externe, de sorte que l'existence de l'OCAS ne paraît plus justifiée. Il est fortement question de sa suppression dès la fin du mois de Juin. Nous sommes revenus au point de départ, avec un seul organisme, l'ONCAD, qui centralise en lui toute la gestion de l'économie arachidière.

..//....

2/- Votre Commission des Finances a déploré cette centralisation totale et absolue qui fait, non plus des chefs-lieux de région, comme au temps des CRAD, mais de Dakar, le centre de toutes les décisions.

Il est apparu à votre Commission des Finances que cette centralisation était excessive et qu'elle était de nature à bloquer le fonctionnement des activités arachidières. Aussi a-t-elle désiré connaître le sens de l'intervention d'ITALCONSULT dont le coût (650.000.000) lui a semblé très élevé.

3/- Votre Commission a posé le problème des rapports de l'ONCAD avec les huiliers, pour constater que le prix moyen de rétrocession de la graine à l'huilerie avait été, en cette année, de hauts prix, inférieur au prix mondial pratiqué. En effet, si l'on compare ce prix moyen (35,160 kg) avec celui pratiqué par l'OCAS (41,000 kg), il y a une différence importante. Certes, votre Commission a reconnu que l'huilerie sénégalaise devait tirer un certain avantage de sa position sénégalaise, mais il lui semble indispensable de réviser certaines clauses du protocole d'accord passé entre l'ONCAD et les huiliers et qui accordent à ceux-ci des avantages qui ne sont plus justifiés par la conjoncture du moment. En résumé, votre Commission a demandé au Gouvernement de rééquilibrer les rapports entre les parties, compte tenu des intérêts légitimes de chacune d'entre elles et de leur juste place dans l'économie du pays.

Le Représentant du Ministre du Développement Rural a fourni des explications partielles. Le Ministre doit faire un exposé complet sur l'ensemble de ces importants problèmes.

D'ores et déjà, on peut dire que l'intervention d'ITALCONSULT s'est traduite par quelques résultats appréciables :

- formation de cadres supérieurs : 12 stagiaires ont été formés en 1970 et 12 autres sont en cours de formation cette année en Italie.

../....

- 73 -

- tous les postes de responsabilité ont été sénégalisés.
- un traitement mécanographique et par ordinateur de toutes les informations permet désormais de recevoir toutes les situations dans les meilleurs délais.
- un système de stockage et de traitement des semences doit permettre une amélioration de leur rendement.
- un système de regroupement des coopératives est à l'étude.

Votre Commission a pris acte de ces résultats partiels et a remarqué qu'il était trop tôt pour apprécier la valeur de l'intervention d'ITALCONSULT. Certains Commissaires ont manifesté leur inquiétude devant le projet de regroupement des coopératives qui n'est pas nouveau. D'autres, tout en reconnaissant qu'il posait de nombreux problèmes à tous les niveaux, ont cependant admis qu'il était le seul moyen de décentraliser véritablement la gestion de l'économie arachidière.

Quoiqu'il en soit, il convient d'entendre le Ministre du Développement Rural pour un exposé complet du problème.

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques a répondu aux questions posées sur les rapports entre le Gouvernement et l'huilerie. Il a annoncé qu'au terme de négociations entre le Gouvernement et la S.E.I.B., celle-ci avait fait une place en son sein à celui-là. Désormais, l'Etat est propriétaire de 30 % des parts de la S.E.I.B. Nous pensons que cette prise de participation résoudra l'épineux problème du coût des facteurs de l'huilerie et permettra une appréciation plus équilibrée du prix de rétrocession de la graine aux huiliers. En ce qui concerne la révision du protocole qui régit les rapports de l'ONCAD et les huiliers, les discussions sont en cours.

- 74 -

CHAPITRE 431 - Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme
et des Transports (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>1.390.559.000</u>	
- Services votés		1.387.929.000
- Autorisations nouvelles		<u>4.200.000</u>
- TOTAL DU CHAPITRE 431		<u>1.392.129.000</u>

contre 1.390.559.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 432 - Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme
et des Transports (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>299.700.000</u>	
- Services votés		298.871.000
- TOTAL DU CHAPITRE 432		<u>298.871.000</u>

contre 299.700.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 433 - Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme
et des Transports (Entretien)

- Prévisions 1970/1971	<u>796.000.000</u>	
- Services votés		796.000.000
- TOTAL DU CHAPITRE 433		<u>796.000.000</u>

pour la même prévision en 1970/1971.

CHAPITRE 434 - Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme
et des Transports (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>341.000.000</u>	
- Services votés		341.000.000
- TOTAL DU CHAPITRE 434		<u>341.000.000</u>

pour la même prévision en 1970/1971.

../....

- 75 -

Votre Commission des Finances a entendu le rapport de la Commission des Travaux Publics, de l'Urbanisme et des Transports. Puis les Commissaires ont posé plusieurs questions, non sans avoir adressé au Ministre d'Etat chargé des Travaux Publics, des Transports, de l'Urbanisme et de l'Habitat et à ses collaborateurs, ses vives félicitations pour l'efficacité de leur action.

Les questions posées ont porté sur les divers aspects de l'action de cet important dépassement.

1/- Equipement :

Les routes - Votre Commission des Finances a posé de nombreuses questions relatives à l'équipement routier du pays.

- Le Ministre a déclaré que le tronçon Nioro-Keur Afp sera fait car il est actuellement en très mauvais état.
- L'étude de la bretelle Malem-Hoddar-Tambacounda est terminée. Le financement sera de 1.400.000.000. Le Gouvernement belge avait donné son accord pour financer le projet, mais s'est récusé. Le Premier Ministre a présenté le projet à l'aide canadienne. La question est suivie.
- L'étude du tronçon Tambacounda - Vélingara - Kolda est terminée. Le F.E.D. financera probablement ce projet.
- La route de Diéri sera terminée fin Juin. Elle aura coûté 2.280.000.000.
- Le bitumage de la route Kaolack-Gossas est prévu au 3ème Plan.
Gossas - Diourbel sera amélioré pendant ce temps et son bitumage est prévu au 4ème Plan.
- le bitumage Linguère-Matam est prévu au 3ème Plan.

Le téléphone et l'O.P.T. - L'équipement téléphonique a été également l'une des préoccupations de votre Commission des Finances.

.../....

- 76 -

- L'organisation des liaisons téléphoniques avec la Gambie améliorera certainement, et dans des proportions très notables, les centres qui se trouveront sur le parcours, notamment Nioro.
- Des bureaux de postes seront installés à Médina - Sabbagh et Keur Madiabel.
- L'équipement téléphonique de la Région du Fleuve doit théoriquement être assuré par le P.N.U.D. dans le cadre de l'O.E.R.S. Le Sénégal a néanmoins prévu un autre projet sur financement B.I.R.D.
- Le problème des liaisons téléphoniques dans les régions périphériques est évident. Il est à l'étude.
- Les liaisons téléphoniques entre Bambey et Dakar sont effectivement troublées par diverses causes d'ordre climatique notamment. Le problème est à l'étude.

Les transports - Votre Commission des Finances s'est inquiétée de plusieurs problèmes.

- Les retards de l'express sont dus aux Maliens qui retiennent les trains et les machines sur leur territoire plusieurs heures. Parfois, on est même obligé de supprimer certains trafics. Le Gouvernement s'en est inquiété, au point d'envisager la création d'une ligne intérieure Dakar - Kidira.
- Le bac de Foundiougne est relativement en bon état, bien que datant de 1952. Son moteur est, par contre, en mauvais état. Une somme de 10 Millions est nécessaire pour le changer et réparer le bac. Le Fonds routier pourrait s'en charger en 1971/1972. Le fonctionnement des bacs incombe aux Préfets. Le département des Travaux Publics y participe. A partir de Juillet, le Département prendra l'entière responsabilité des bacs. Si l'expérience n'est pas concluante, on envisagera une gestion privée, par les chantiers de commerce, par exemple.

- 77 -

- Les Commissaires ont demandé au Ministre d'Etat un exposé sur la R.T.S. qui vient d'être dissoute. Cet exposé sera fait à l'occasion du Projet de loi portant dissolution de la R.T.S.
- Le déplacement de l'aéroport d'Ourossogui est envisagé au IVème Plan.
- En ce qui concerne le transport des élèves de Saint-Louis, le Ministre d'Etat a indiqué que 4 cars avaient été mis à la disposition du Gouverneur du Fleuve.
- La réorganisation de la Régie des Chemins de fer, dont le déficit d'exploitation est de 250.000.000 a été confiée au Bureau Organisation et Méthodes qui a déposé ses conclusions. Le Bureau Organisation et Méthodes a travaillé après avoir pris connaissance des études faites antérieurement à son intervention. Les conclusions du Bureau Organisation et Méthodes seront appliquées.
- Pour faire face aux conséquences d'une éventuelle réouverture du Canal de Suez, le Port de Dakar a prévu d'étendre son quai de pêche pour recevoir un plus grand nombre de chalutiers, et a mis à l'étude un projet de chantier de réparation pour pétroliers géants.

Habitat - édilité - urbanisme - Le Ministre d'Etat a répondu aux questions relatives à ces problèmes.

- Les travaux concernant les quais de protection de Dagana sont en cours. Les escaliers d'accès y sont compris.
- Les quais de protection de Matam nécessitent de très gros travaux impossibles à financer sur crédits internes. Il faudra trouver des moyens extérieurs.
- Le plan directeur d'Ourossogui a été signé avant le départ du Premier Ministre en Finlande.

../....

- 78 -

- L'éloignement des villages qui bordent la route du Diéri est certainement souhaitable dans un but de protection, bien que son intérêt ne soit pas évident sur un plan économique. C'est un problème politique en grande partie.
- L'O.H.L.M. pratique une politique de régionalisation. Mais il faut que la construction des logements soit faite en fonction des demandes. Par ailleurs, dans les régions du Sine-Saloum, Diourbel et Thiès, les Gouverneurs étudient les taux de location de ces logements. De toutes façons, les loyers doivent être fonction du coût de revient du logement et non du salaire des usagers.

Services - Ce département des Travaux Publics rend des services aux Communes pour effectuer des travaux, par exemple, à condition d'être prévenu à l'avance.

Certains services, comme la Météo, sont rattachés au Département des Travaux Publics. Mais cette météo ne s'occupe que de la navigation aérienne et ne fait pas d'agro-météo. Cependant, les expériences de pluie artificielle relèvent du département des Travaux Publics. Ce ne sont que des expériences très limitées, qui ne permettent pas de tirer une conclusion d'ensemble.

CHAPITRE 441 - Ministère du Développement Industriel (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>223.275.000</u>	
- Services votés		219.686.000
- Autorisations nouvelles		<u>6.074.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 441</u>		<u>225.760.000</u>

contre 223.275.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 442 - Ministère du Développement Industriel (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>69.540.000</u>	
- Services votés		69.540.000
- Autorisations nouvelles		<u>13.200.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 442</u>		<u>82.740.000</u>

contre 69.540.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 444 - Ministère du Développement Industriel (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>89.500.000</u>	
- Services votés		74.500.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 444</u>		<u>74.500.000</u>

contre 89.500.000 pour la gestion en cours.

Votre Commission des Finances a entendu le rapport de la Commission des Affaires Economiques et du Plan et n'a formulé aucune observation particulière.

Par contre, elle a posé une série de questions relatives :

- à la Compagnie des Eaux et à la gestion des centres secondaires qui lui a été confiée ;
- à la distribution de l'électricité dans les centres secondaires et aux établissements publics ;

.. /

- à l'exploitation du minerai de cuivre de Bakel ;
- aux recherches pétrolières.

En ce qui concerne la Compagnie des Eaux, comme la Compagnie d'Electricité, la position de l'Etat est celle d'un actionnaire minoritaire et d'un tuteur. En tant qu'actionnaire minoritaire, l'Etat surveille ce qui se passe dans les sociétés, mais n'a pas de pouvoirs propres. En tant que tuteur, l'Etat intervient dans l'intérêt des usagers, comme c'est le cas pour les centres secondaires.

Depuis 1966, l'Etat a confié à la Compagnie des Eaux la gestion des centres secondaires. Et pour cette gestion, il a imposé à la Compagnie de se soumettre au régime des dépenses contrôlées, d'après lequel aucune dépense ne peut être engagée sans son contrôle. Les recettes perçues par la Compagnie lui permettent de faire face aux charges de cette gestion. Aucune redevance n'est versée à l'Etat. Un expert va étudier les comptes des centres secondaires pour déterminer les coûts réels, donc le prix de rétrocession à l'utilisateur.

Votre Commission des Finances s'était inquiétée de la différence constatée dans la facturation entre Dakar et les centres secondaires : les dépenses annexes seraient facturées dans ceux-ci, alors qu'elles ne le seraient pas dans la capitale. L'explication réside dans le libellé : à Dakar, les dépenses annexes sont comprises dans le prix de l'eau.

Votre Commission des Finances a demandé d'alléger les dépenses occasionnées par les branchements d'eau. Celles-ci seront étalées sur 5 ans et subiront un faible taux d'intérêt.

En ce qui concerne la distribution permanente du courant électrique dans les centres secondaires, le Gouvernement a indiqué qu'elle impliquait des charges assez lourdes et qu'il fallait remplir certaines conditions relatives notamment au volume de consommation.

../....

- 81 -

Kolda, Bignona et Sédhiou auront une distribution continue puisque ces Communes répondent à certains critères. L'implantation future d'une usine de coton à Vélingara imposera que le courant y soit distribué d'une façon permanente.

Pour la distribution du courant à la Radio, le prix peut toujours en être négocié puisqu'il s'agit d'un client haute tension. D'une façon générale, il n'y a pas d'exemple où l'Etat ne soit intervenu pour faire rétablir l'eau ou l'électricité à des services ou établissements publics qui en avaient été privés. La Commission émet, à ce sujet, le vœu que les prestations fournies par la C.G.E.S. et les E.E.O.A. soient garanties par l'Etat.

En ce qui concerne l'exploitation du minerai de cuivre de Bakel, trois forages ont déjà été effectués. Deux n'ont donné que des résultats médiocres, par contre, le troisième est très satisfaisant.

CHAPITRE 501 - Ministère de l'Education Nationale (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>3.925.526.000</u>	
- Services votés		4.875.169.000
- Autorisations nouvelles		<u>81.345.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 501</u>		<u>4.956.514.000</u>

contre 3.925.526.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 502 - Ministère de l'Education Nationale (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>526.527.000</u>	
- Services votés		483.361.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 502</u>		<u>483.361.000</u>

contre 526.527.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 504 - Ministère de l'Education Nationale (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>1.157.702.000</u>	
- Services votés		1.157.702.000
- Autorisations nouvelles		<u>77.423.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 504</u>		<u>1 235.125.000</u>

contre 1.157.702.000 pour la gestion en cours.

Votre Commission des Finances a entendu le rapport de la Commission de l'Education et de la Culture. Il en résulte que le Gouvernement ne relâche pas son effort pour apporter une solution aux multiples problèmes que pose sa politique d'éducation. Cet effort se traduit, sur le plan budgétaire, en 1971/1972, par une augmentation de 1.065.245.000 sur l'ensemble des chapitres 501 - 502 - 504 par rapport à l'enveloppe de l'exercice 1970/1971.

Cette augmentation permettra, en réalité, de régulariser la situation du personnel enseignant. Cette régularisation porte sur une somme de 1.030.988.000.

../....

Le Chapitre 502, relatif au Matériel, accuse une diminution de 43.166.000 par rapport à 1970/1971 ; alors que le chapitre 504 accuse une augmentation de 77.423.000 par rapport à 1970/1971.

Les autorisations nouvelles pour l'ensemble des trois chapitres s'élèvent à 158.768.000 dont 43.166.000 proviennent de la ponction faite sur le chapitre 502 et reportée sur le chapitre 504. En fait, les nouvelles dépenses de l'Education Nationale nécessiteront, par rapport à l'an dernier, une sortie nouvelle de trésorerie de 115.602.000.

Votre Commission des Finances a pris avec intérêt connaissance de la situation à l'Université de Dakar. Il ressort du rapport de la Commission de l'Education et de la Culture que cette situation s'est très nettement améliorée. Le Ministre l'a confirmé.

S'agissant des examens partiels qui se sont déroulés dans les facultés des sciences juridiques et économiques, des lettres et des sciences humaines, des sciences, sur un total de 1.570 inscrits, 692 se sont volontairement abstenus ou ont refusé volontairement de composer. Donc 878 étudiants ont accepté de passer les partiels dans ces facultés. Les 897 inscrits de la Faculté de Médecine et de Pharmacie ont tous accepté de passer les examens.

En résumé, sur un effectif total de 2.467 étudiants, 692, soit 28 %, ont refusé de participer aux examens et 1.775, soit 71,79 % ont accepté.

En application du Décret n° 71-302, les inscriptions des 692 grévistes ont été annulées pour l'année universitaire 1970/1971, à quoi il faut ajouter 6 autres annulations pour d'autres motifs que la grève. Rappelons que 49 étudiants restent exclus de l'Université.

Les 698 étudiants dont l'inscription 1970-1971 a été annulée peuvent se réinscrire pour l'année universitaire 1971/1972.

- 84 -

Le Ministre de l'Education Nationale a, par ailleurs, précisé qu'en raison de l'amélioration constatée, la Cité Universitaire avait rouvert ses portes. Mais que du 1er Août au 15 Septembre, elles seraient fermées aux étudiants ordinaires et ouvertes aux étudiants passagers.

A la question de savoir quelle est la part du Sénégal dans le fonctionnement de l'Université, le Ministre a répondu que la prévision pour 1971/1972 était de 347.625.000 sur un budget total de 772.000.000, soit un peu moins de 50 %. L'année prochaine, les 50 % seront atteints.

Votre Commission des Finances a demandé au Ministre des précisions sur les traitements des professeurs de l'Université. Le Ministre a répondu que leurs traitements étaient nécessairement élevés. En effet, les agrégés qui constituent, en tant qu'assistants, le premier échelon de la hiérarchie universitaire, sont à l'indice 3.550, c'est-à-dire au sommet de la hiérarchie par rapport aux autres corps de l'Etat. Au-dessus d'eux se trouvent maîtres de conférences et professeurs. Ce sont des échelons qui n'existent pas dans d'autres corps. De cette situation qui est faite aux professeurs de l'Université de Dakar, il va résulter que ceux-ci, en fin de carrière, percevront un traitement deux fois plus important que celui des Ministres et que certains d'entre eux verront leur traitement bloqué à leur état actuel en vertu des droits acquis.

Votre Commission des Finances a posé le problème de la construction des C.E.G. qui connaît d'importants retards. Le Ministre a répondu en faisant état des difficultés de tous ordres que subissent des entreprises sénégalaises. Celles-ci remportent les marchés, mais souvent ne peuvent les exécuter faute de moyens financiers. A propos du C.E.G. de Dagana qui n'est pas achevé, une mission va se rendre sur place. En ce qui concerne les C.E.G. de Bambey, Oussouye, Bakel et Kédougou, la question de leur construction avait été posée déjà l'an dernier. Le Ministre a répété que la proximité de Diourbel ne justifiait pas l'existence d'un C.E.G. à Bambey, qu'Oussouye avait déjà un C.E.G. privé et que la concentration scolaire était trop faible à Bakel et Kédougou pour permettre le fonctionnement normal et régulier de C.E.G.

Votre Commission des Finances a soulevé à nouveau la question des inspections pour déplorer l'insuffisance du contrôle qui doit s'exercer sur les maîtres. Le Ministre a reconnu qu'il y avait là un problème difficile à résoudre. Il y a 21 inspections au Sénégal pour 6.000 classes et 7.000 maîtres environ. Chaque inspection comprend en moyenne 2 inspecteurs, le titulaire et son adjoint. C'est insuffisant aussi bien en personnel qu'en matériel. Aussi le Ministre va-t-il renouveler ses instructions en rappelant aux Gouverneurs, Préfets et Chefs d'Arrondissement leurs responsabilités en matière de contrôle des personnels enseignants, notamment quant à leurs déplacements. Ces personnels ne peuvent en effet se déplacer sans l'autorisation expresse des autorités administratives. Le Ministre a donné son accord pour scinder l'inspection primaire de Saint-Louis en deux : l'une pour la ville de Saint-Louis, où la population scolaire est importante, l'autre pour le Département de Dagana.

Votre Commission des Finances a demandé des explications au Ministre sur les suppléants. Chaque inspecteur dispose d'un personnel suppléant dans la proportion de 10 % de son personnel titulaire. A Dakar, il y a 150 suppléants. L'Inspecteur primaire affecte ses suppléants chaque fois qu'une vacance se déclare. Celles-ci peuvent être nombreuses au point que le nombre total des suppléants ne suffit pas à pallier toutes les défaillances, fréquentes chez les femmes. Au contraire, il peut arriver que les vacances se situent en deça du nombre total des suppléants. Dans le premier cas, des classes sont inévitablement laissées sans maîtres. Dans le second cas, des suppléants sont payés à ne rien faire. C'est un problème pratiquement insoluble. Le Département étudie néanmoins les moyens de remédier à ces inconvénients.

Votre Commission des Finances a déploré le retard mis par certains maîtres à rejoindre leur poste en début d'année. Ceux-ci ont 15 jours pour rejoindre leur affectation. Au-delà, ils doivent être signalés par les Directeurs et sanctionnés.

Le problème des subventions aux écoles privées de Casamance est en voie de règlement. Sur les 323.000.000 de subventions, un premier mandatement de 126.000.000 a été effectué pour payer les

- 86 -

arriérés. Le reliquat a été mandaté comme subvention pour l'année en cours.

Le problème des réparations des écoles normales de Thiès, garçons et jeunes filles, est de la compétence du Gouverneur à qui sont délégués les crédits pour grosses réparations.

- 87 -

CHAPITRE 511 - Ministère de l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle (Personnel)

- Prévisions pour 1970/1971	<u>519.242.000</u>	
- Services votés		516.719.000
- Autorisations nouvelles		<u>32.348.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 511</u>		<u>549.067.000</u>

contre 519. 242.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 512 - Ministère de l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle (Matériel)

- Prévisions pour 1970/1971	<u>358.310.000</u>	
- Services votés		344.076.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 512</u>		<u>344.076.000</u>

contre 358.310.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 514 - Ministère de l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle (Transfert)

- Prévisions pour 1970/1971	<u>191.731.000</u>	
- Services votés		175.857.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 514</u>		<u>175.857.000</u>

contre 191.731.000 pour la gestion en cours.

Votre Commission des Finances a entendu le rapport de la Commission de l'Education et de la Culture. Elle a ensuite posé diverses questions au Ministre intérimaire.

En premier lieu, le problème des élèves titulaires du Brevet Supérieur d'Etudes Commerciales a été soulevé. On sait que ce diplôme, en France, n'est plus équivalent du Baccalauréat depuis Oct. 1970. Il est devenu donc impossible aux étudiants sénégalais qui en

../....

- 88 -

sont titulaires de préparer, en France, les grandes écoles commerciales et de poursuivre une licence de droit. Il a donc été décidé que les étudiants titulaires de B.S.E.C. entreraient à Dakar à la Faculté de Droit, puisque ce diplôme reste, au Sénégal, l'équivalent du Baccalauréat, et qu'ils n'iraient en France qu'après la première année de droit. D'ailleurs, le B.S.E.C. va changer d'appellation et s'intituler "Bac G".

En second lieu, votre Commission des Finances a demandé au Ministre des précisions sur l'avenir des jeunes gens titulaires des C.A.P. Le Ministre a répondu que des emplois leur étaient régulièrement proposés et leur embauchage organisé. Cependant, il a reconnu que le cas des élèves sortant du Centre **Horticole** de Cambérène était souvent difficile, en raison des demandes excessives de salaires qu'ils formulaient. Votre Commission a repris un vœu qu'elle avait déjà exprimé, en proposant que ces élèves soient mis à la disposition des Maires pour l'entretien des parcs et jardins. Par ailleurs, le Ministre a précisé qu'il ne fallait pas assimiler le Centre Horticole de Cambérène aux centres de Sédhiou et de Foundiougne : Cambérène marche très bien.

En troisième lieu, le Ministre a indiqué que des étudiants effectuaient pendant les vacances des stages dans des établissements publics ou des sociétés privées et que l'expérience était très intéressante et allait être poursuivie.

Enfin, un exposé sur la réforme de l'enseignement technique a été présenté à votre Commission des Finances.

../....

La réforme de l'Enseignement Technique fait suite à celle déjà entreprise pour rénover notre système éducatif, l'adapter aux réalités africaines et sénégalaises, le rendre plus apte à répondre à nos aspirations en matière de développement économique, social et culturel. C'est dans ce cadre, et compte tenu de ces objectifs que la Commission nationale de réforme des enseignements techniques et professionnels a été créée par le Décret 70/1.144 du 13 Octobre 1970.

L'enseignement technique et professionnel compte actuellement un effectif de 7.133 élèves - année scolaire 1970/1971. Il se caractérise par l'extrême complexité de ses structures et prépare à divers Certificats d'aptitude professionnelle (Brevet d'études professionnel - Brevet Supérieur - Brevet de techniciens - Baccalauréat et diplôme de sortie de ces écoles de formation).

A la suite du Conseil inter-ministériel du 17 Mars 1969, il a été décidé :

- 1°/- que les élèves issus de l'enseignement primaire élémentaire seront orientés de la façon suivante :
 - 80 % vers l'enseignement moyen pratique ;
 - 6,5 % vers l'enseignement moyen technique ;
 - 13,5 % vers l'enseignement moyen général.
- 2°/- que la réforme de l'enseignement technique et professionnel doit tenir compte :
 - de l'évolution de l'enseignement général ;
 - de l'élévation souhaitée du niveau de recrutement ;
 - de l'abaissement de la durée des formations ;
 - de la nécessité de dispenser un enseignement plus pratique.

Le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle doit désormais s'occuper de tout ce qui concerne l'enseignement technique, que celui-ci relève de l'enseignement moyen ou de l'enseignement secondaire. Les écoles professionnelles doivent être sous la tutelle immédiate du Ministre de l'Enseignement technique, qu'elles ressortissent des secteurs secondaires et tertiaires ou du secteur rural. Il s'agit de remédier à une

../....

certaine dispersion des enseignements techniques dispensés à travers le pays.

Le Bureau Organisation et Méthodes a, en effet, reconnu que sur 49 actions d'enseignement technique ou de formation professionnelle recensées en Décembre 1969-Janvier 1970, 19 seulement sont contrôlées par le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Compte tenu de ces options, 4 types d'enseignement seront désormais dispensés :

- un enseignement pré-professionnel ;
- un enseignement technique ;
- un enseignement professionnel ;
- une éducation permanente.

1°)- L'enseignement pré-professionnel sera fixé pour une durée de 4 ans. Il est destiné à recevoir 80 % des effectifs de l'enseignement élémentaire, c'est-à-dire tous les élèves qui, après la cinquième année de ce cycle, n'ont pu être orientés vers l'enseignement moyen général, ni vers l'enseignement technique. Il comprend un enseignement moyen pratique en milieu rural et un enseignement moyen pratique en milieu urbain.

- L'enseignement moyen pratique en milieu rural a pour but de promouvoir une jeunesse consciente des objectifs économiques, sociaux et culturels du pays, de préparer les jeunes ruraux à devenir des paysans, des pêcheurs, des artisans, des ouvriers capables d'assimiler des techniques modernes et de rentabiliser leur métier. Cet enseignement a également pour but de former des mères de famille averties, participant à la production des biens et à la gestion du budget familial.

Il s'agira alors de permettre à ces adolescents de se situer d'une façon exacte dans leur milieu physique, économique et professionnel, d'acquérir des connaissances techniques, de cultiver en eux l'esprit d'initiative, de consolider leurs connaissances générales, de les former sur le plan civique, de leur apprendre à organiser leurs loisirs.

../....

Cette finalité exclut un enseignement livresque ou essentiellement théorique. La méthode sera donc résolument active pour appréhender le milieu dans sa réalité multiforme en mettant les élèves en situation de comprendre et de résoudre les problèmes concrets.

- L'enseignement moyen pratique en milieu urbain doit déboucher sur des activités productives, salariées ou non, qui devront être prévues au moment, ou même avant la création des centres de formation. Comme l'élève du milieu rural, l'élève du milieu urbain doit se situer dans son milieu physique, économique et professionnel ; il doit acquérir les connaissances techniques susceptibles de faire de lui un producteur moderne ; il doit avoir l'esprit d'initiative et ses connaissances générales doivent être consolidées ; on doit lui apprendre l'économie de temps, l'économie de matière, conditions essentielles à la production industrielle ; sa formation civique ne doit pas être négligée et il doit savoir organiser ses loisirs.

La méthode ne sera pas théorique, là aussi, mais avant tout pratique. Les travaux réalisés chaque jour serviront de support à un enseignement théorique, à des compléments de culture générale, à condition d'éveiller l'intérêt des jeunes.

2°) - L'enseignement technique reste encore, dans une certaine mesure, un enseignement général. On mettra l'accent sur les sciences naturelles, comme exactes, et sur la technologie. Il comprend un enseignement moyen technique et un enseignement secondaire technique.

- L'enseignement moyen technique fait suite à l'enseignement élémentaire. Il se distingue de l'enseignement moyen général par l'introduction, à partir de la classe de 4ème, d'une initiation à la technologie et à l'économie. Une large place est réservée aux mathématiques, aux sciences physiques et naturelles. Il doit être considéré comme une phase de recherches, d'aptitude et de pré-orientation vers l'enseignement technique et professionnel. Il est destiné à recevoir 1/3 des élèves issus des classes de transition. Il se donne dans les lycées et collèges.

../....

- L'enseignement technique secondaire fait suite à l'enseignement moyen technique ou général et se donne dans les classes de second cycle des lycées techniques. Il prépare aux baccalauréats techniques ainsi qu'aux baccalauréats de techniciens. Ces derniers ont une double finalité : permettre une insertion immédiate dans la vie professionnelle active ou l'accès à l'enseignement supérieur.

3°)- L'enseignement secondaire professionnel fait suite à l'enseignement moyen général ou technique et s'adresse aux adolescents âgés de 16 à 17 ans. Il se donne dans les écoles professionnelles. C'est un enseignement terminal, débouchant directement sur la vie professionnelle active. La variété des secteurs d'activités auxquels l'enseignement secondaire professionnel est appelé à fournir des producteurs, des agents qualifiés, implique une grande diversité des formations. De plus, la recherche de l'adéquation quantitative et qualitative des formations aux besoins du pays pose le problème de la polyvalence ou de la spécialisation. Un autre problème est celui du maintien, du regroupement ou de la suppression de certaines spécialités, ainsi que la création de spécialités nouvelles. L'ensemble des formations constituant le secteur de l'enseignement secondaire professionnel a été réparti en 4 groupes :

- formations industrielles et artisanales,
- formations commerciales, hôtelières et touristiques,
- formations de formateurs : maîtresses, maîtresses adjointes et instructeurs,
- autres formations.

A la fin des études, des stages d'entreprises seront prévus. La promotion s'effectuera, soit par choix direct dans le cadre de la profession, soit par le biais d'une éducation permanente prenant appui sur la formation scolaire antérieure et l'expérience professionnelle.

../....

4°) - L'enseignement supérieur professionnel :
il s'agit d'une formation réalisée à partir du baccalauréat ou, éventuellement, à partir des brevets de techniciens. Il y a un enseignement supérieur professionnel court et un enseignement supérieur professionnel long.

Actuellement, l'enseignement supérieur professionnel court est donné dans plusieurs établissements :

- L'Institut universitaire de technologie de Dakar forme des cadres moyens du secteur privé et public. Il est particulièrement bien adapté aux besoins actuels du pays.
- Certains établissements sont susceptibles de bénéficier d'un relèvement de niveau pour accéder à l'enseignement supérieur ; (il s'agit de l'Ecole nationale des cadres ruraux, de l'Ecole nationale des Travaux publics et du bâtiment, de l'Ecole nationale d'économie appliquée, de l'Ecole nationale de formation maritime) ; le problème qui se pose à leur niveau est qu'elles ne fassent pas double emploi avec les départements de l'I.U.T. ; il est proposé que les écoles nationales ne reçoivent que les étudiants ayant le statut de fonctionnaires et que les autres soient transformées en départements de l'I.U.T.
- Le Gouvernement étudie actuellement la nécessité de créations nouvelles.

5°) - L'éducation permanente : il s'agit d'un concept vaste et complexe qui considère la formation de l'homme comme un processus continu, qui se poursuit pendant sa vie. On peut classer dans ce mode de formation des actions très diverses, telles que l'alphabétisation fonctionnelle, le perfectionnement, le recyclage, la reconversion, etc... Il faut chercher à adapter constamment les moyens aux fins, car le succès de ces actions de promotion sociale n'est pas toujours fonction de l'importance des moyens matériels et financiers mis en oeuvre.

../....

- 94 -

L'éducation permanente est devenue, de nos jours, une question prioritaire. En effet, les exigences de la croissance économique et l'accélération des progrès techniques mettent particulièrement l'accent sur les problèmes d'adaptation aux changements de tous ordres. C'est ce que précise l'article 4 de la loi d'orientation sur l'éducation.-

CHAPITRE 521 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre
chargé de la Jeunesse et des Sports (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>341.679.000</u>	
- Services votés		363.422.000
- Autorisations nouvelles		<u>28.384.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 521</u>		<u>391.806.000</u>

contre 341.422.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 522 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre
chargé de la Jeunesse et des Sports (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>154.159.000</u>	
- Services votés		154.159.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 522</u>		<u>154.159.000</u>

pour la même prévision en 1970/1971.

CHAPITRE 524 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre
chargé de la Jeunesse et des Sports (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>20.000.000</u>	
- Services votés		20.000.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 524</u>		<u>20.000.000</u>

pour la même prévision en 1970/1971.

Votre Commission des Finances a entendu le rapport de la Commission de l'Information, de la Jeunesse et des Sports et a enregistré les observations qui y sont formulées. Néanmoins, à la demande conjointe du Ministre des Finances et des Affaires Economiques et du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, elle n'a pas retenu les demandes d'augmentation des crédits de personnel et de matériel suggérées par la Commission ad hoc.

../....

Les autorisations nouvelles s'élèvent à 28.384.000.

Elles résultent :

- du rattachement de l'animation urbaine et rurale ;
- de la réorganisation de l'Education physique et sportive après le vote de la loi d'orientation de l'Education ;
- du renforcement du corps d'encadrement d'une centaine d'agents ;
- de l'ouverture prochaine de la section des professeurs d'éducation physique recrutés au niveau du baccalauréat, qui démarre avec 10 élèves ;
- de l'achat de matériel pour l'équipement des lycées et collèges pour la préparation des jeunes aux compétitions internationales.

Votre Commission des Finances a posé le problème des maisons de jeunes. Sur le plan de l'équipement comme sur celui des infrastructures sportives, cela relève du budget d'investissement. Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports a fourni des précisions relatives à l'orientation des Maisons de Jeunes. Les Maisons de Jeunes pilotes des régions seront érigées en centres régionaux d'éducation populaire et sportive, comme celui qui fonctionne actuellement à Diourbel. En plus des compétences traditionnelles des Maisons de Jeunes, ces expériences vont porter sur des attributions de formation, d'éducation rapprochée en matière d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire, d'abord au niveau des régions et ensuite des départements.

Sur le plan de l'équipement des Maisons de Jeunes et des stades, les Régions du Fleuve (Saint-Louis) et du Sine Saloum (Kaolack) seront équipées pendant les deux dernières années du 3ème Plan. Le 4ème Plan prendra en charge progressivement les autres régions et départements.

Selon la loi d'orientation, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports est responsable de l'éducation physique et

../....

sportive dans l'école et hors de l'école et de l'éducation des adultes. Pour l'éducation physique dans l'école et hors de l'école, une définition nouvelle va être donnée lorsque le Décret d'application sera pris. Les horaires d'éducation physique et sportive vont être progressivement renforcés : 5 heures théoriques par semaine dans le primaire et 6 heures théoriques par semaine dans le secondaire. Pour l'éducation populaire, les activités traditionnelles de patronage et de centre aéré à l'école et hors de l'école seront maintenues. Le rattachement de l'animation au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports oblige ce département à repenser les problèmes d'éducation populaire et à les résoudre en liant étroitement l'école à la vie.

Pour l'alphabétisation, le Décret portant transcription des langues nationales vient d'être publié. Le Département s'attache en ce moment de créer la Direction de l'alphabétisation qui concevra et exécutera un programme d'alphabétisation qui s'appliquera aux enfants qui ne sont jamais entrés à l'école et aux adultes qui ne sont pas alphabétisés. Le programme sera prêt à la fin du mois de Juin.

En ce qui concerne l'animation, votre Commission des Finances s'est inquiétée de connaître le nouveau contenu qui va lui être donné. Le Secrétaire d'Etat a reconnu que l'animation s'orientait dans une voie nouvelle : elle va se consacrer, davantage que par le passé, à la jeunesse. Le rattachement de l'animation va désormais donner au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports les moyens de mener une politique véritable d'éducation populaire en direction des jeunes. Des structures socio-politiques, comme le Parti, devront prendre la relève de l'animation en ce qui concerne les adultes. Ceci est indispensable et résulte d'ailleurs de la Circulaire n° 37 qui régit désormais l'animation.

En ce qui concerne l'équipe nationale de foot-ball, votre Commission des Finances s'est inquiétée du manque d'homogénéité de l'équipe nationale et, par voie de conséquence, de son manque d'efficacité.

../....

Le Secrétaire d'Etat a reconnu qu'il y avait là un problème qui ne pouvait être résolu que par une politique appropriée au niveau des clubs. Pas de grand foot-ball sur le plan national, sans grand foot-ball sur le plan des clubs. La réforme des sports postule la mise à la disposition des clubs des moyens suffisants pour dégager les élites sportives qui doivent former l'ossature de l'équipe nationale de foot-ball. Malheureusement, ces moyens sont loin d'être rassemblés et le foot-ball sénégalais vit actuellement une période de transition. La Fédération Sénégalaise de foot-ball et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ont donc décidé de combiner deux notions apparemment contradictoires : la première est de maintenir une équipe permanente, la seconde de conserver à cette équipe une valeur internationale, ce qui n'est pas toujours possible en raison du manque de conscience de certains de nos titulaires de l'équipe nationale. Aussi est-il apparu nécessaire, pour le moment, de maintenir un certain état de tension entre ceux qui peuvent être sélectionnés. Ils viendront s'intégrer à un noyau de bons footballeurs qui constitueront l'ossature de l'équipe nationale.

- 99 -

CHAPITRE 531 - Ministère de la Culture (Personnel)

- Prévisions 1970/1971	<u>71.040.000</u>	
- Services votés		61.773.000
- Autorisations nouvelles		13.609.000

- TOTAL DU CHAPITRE 531 75.382.000

contre 71.040.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 532 - Ministère de la Culture (Matériel)

- Prévisions 1970/1971	<u>43.360.000</u>	
- Services votés		43.360.000
- Autorisations nouvelles		15.378.000

- TOTAL DU CHAPITRE 532 58.738.000

contre 43.360.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 534 - Ministère de la Culture (Transfert)

- Prévisions 1970/1971	<u>75.880.000</u>	
- Services votés		75.880.000

- TOTAL DU CHAPITRE 534 75.880.000

pour la même prévision en 1970/1971.

Le Ministre intérimaire a justifié devant votre Commission des Finances les autorisations nouvelles dont le montant s'élève à 28.987.000.

Sur le plan du personnel, l'éclatement du Ministère de la Culture et de l'Information a contraint le département de la Culture à créer de nouveaux services, tels que le service d'Administration Générale et le Bureau d'Etudes et de Documentation. Par ailleurs, le personnel de la Manufacture Nationale de Tapisserie de Thiès doit être renforcé.

- 100 -

Sur le plan du matériel, le Département de la Culture est tenu de participer, dans le cadre de l'exécution des accords culturels passés avec des pays amis, à des rencontres internationales. Il a également organisé des semaines culturelles au Maroc, au Nigéria, au Cameroun. Dans le courant de l'année 1971-1972, le Ministère de la Culture doit organiser une semaine sénégalaise au Congo-Kinshasa et en Tunisie. Le Sénégal doit également participer à de nombreux festivals, expositions et colloques. De plus, la dotation de l'Ecole des Arts doit être augmentée pour élever la qualité artistique des futurs diplômés et le parc automobile doit être renforcé.

CHAPITRE 541 - Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

(Personnel)

- Prévisions pour 1970/1971	<u>2.290.727.000</u>	
- Services votés		2.362.578.000
- Autorisations nouvelles		<u>4.729.000</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 541 2.367.307.000

contre 2.367.307.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 542 - Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

(Matériel)

- Prévisions pour 1970/1971	<u>949.737.000</u>	
- Services votés		949.737.000
- Autorisations nouvelles		<u>92.411.000</u>

- TOTAL DU CHAPITRE 542 1.042.018.000

contre 949.737.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 544 - Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

(Transfert)

- Prévisions pour 1970/1971	<u>315.286.000</u>	
- Services votés		315.286.000

- TOTAL DU CHAPITRE 544 315.286.000

pour la même prévision en 1970/1971.

Votre Commission des Finances a entendu le rapport de la Commission du Travail, de la Santé et des Affaires Sociales. Les autorisations nouvelles s'élèvent à 99.399.000 et correspondent à différentes actions du Ministère de la Santé, en milieu rural. Néanmoins, la Commission du Travail, de la Santé et des Affaires Sociales a proposé de renforcer certaines dotations. Il s'agit :

- des régions médicales (art. 8.570) de 105.000.000 à 115.000.000 ;

- du Service d'Hygiène de Dakar (art. 8.600) de 18.000.000 à 28.000.000 ;
- des Services d'Hygiènes des départements (art. 8.620) de 3.000.000 à 13.000.000 ;
- de l'Hôpital de Diourbel (art. 8.685) de 26.743.000 à 32.743.000.

Les Ministres des Finances, de la Santé et des Affaires Sociales se sont opposés à ces augmentations pour des raisons budgétaires, tout en reconnaissant qu'elles sont justifiées. Votre Commission des Finances n'a pas suivi non plus la Commission du Travail, de la Santé et des Affaires Sociales dans ses propositions, bien que plusieurs de ses Commissaires les aient défendues.

Un des problèmes les plus préoccupants qui ait été débattu au sein de la Commission des Finances est resté celui des médicaments. Des arguments, tous pertinents, ont été développés pour considérer qu'il ne servait à rien de soigner sans médicaments. Seuls, ceux qui ont quelques revenus, peuvent se faire traiter. Les ruraux ne le peuvent pas et voient s'accumuler sur eux des difficultés résultant du fait qu'il leur est impossible de trouver sur place les médicaments indispensables.

Votre Commission des Finances a donc été amenée à proposer que les pharmacies soient régionalisées et que des centres de dépôt en brousse soient organisés. De plus, il lui apparaît nécessaire de détaxer les médicaments. Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales a répondu que les médicaments qui traitent les grandes endémies ont été détaxés et que pour le reste, le problème est à l'étude.

Votre Commission des Finances a posé la question des hôpitaux de Dakar. S'agissant de l'Hôpital Principal, le Ministre a indiqué qu'il devait être sénégalisé et qu'il serait un hôpital militaire géré par l'assistance technique française. S'agissant de l'Hôpital Le Dantec, la gestion est effectivement difficile, a reconnu le Ministre qui a demandé de ne pas manquer de le saisir des cas flagrants.

Votre Commission des Finances a instamment demandé au Gouvernement que des antennes chirurgicales soient installées dans les Régions périphériques (Fleuve et Casamance). A Matam, les bâtiments existent, mais sans matériel. Le Ministre a promis de se pencher sur le problème.

CHAPITRE 601 - Dépenses communes de personnel

- Prévisions 1970/1971	<u>230.000.000</u>	
- Services votés		230.000.000
- Autorisations nouvelles		<u>100.000.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 601</u>		<u>330.000.000</u>

contre une prévision de 230.000.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 602 - Dépenses communes de matériel

- Prévisions 1970/1971	<u>450.000.000</u>	
- Services votés		450.000.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 602</u>		<u>450.000.000</u>

pour la même prévision qu'en 1970/1971.

CHAPITRE 603 - Dépenses communes d'entretien

- Prévisions 1970/1971	<u>490.000.000</u>	
- Services votés		490.000.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 603</u>		<u>490.000.000</u>

pour la même prévision qu'en 1970/1971.

CHAPITRE 604 - Dépenses communes de transfert

- Prévisions 1970/1971	<u>1.934.570.000</u>	
- Services votés		1.934.570.000
- Autorisations nouvelles		<u>258.991.000</u>
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 604</u>		<u>2.173.561.000</u>

contre 1.934.570.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 605 - Dépenses communes diverses

- Prévisions 1970/1971	<u>2.337.805.000</u>	
- Services votés		2.166.805.000
- <u>TOTAL DU CHAPITRE 605</u>		<u>2.166.805.000</u>

contre 2.337.805.000 pour la gestion en cours.

TITRE II - LES DEPENSES EN CAPITAL

Votre Commission des Finances a examiné les dépenses en capital pour la gestion 1971/1972 et a entendu le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Plan, sur les questions qui lui ont été posées.

Auparavant, le Secrétaire d'Etat au Plan a fourni quelques explications sur le projet de budget d'équipement qui s'élève à 10.500.000.000, dont :

- 4.568.000.000 de crédits reportés ; il s'agit de crédits de paiement inscrits dans les budgets des gestions 1969/1970 et 1970/1971, qui n'avaient pas fait l'objet d'engagement et qui n'étaient pas susceptibles d'en faire avant le 30 Juin 1971.
- 5.932.000.000 d'ouvertures nouvelles de crédits de paiement pour 1971/1972, répartis entre les différents secteurs économiques et sociaux.

Il convient de signaler qu'une somme de 1.500.000.000 constitue des dépenses de contre-partie, contribution du Sénégal à des projets financés par des organismes internationaux.

Près de 1.000.000.000 sont destinés à des transferts au profit de la taxe régionale ou constitue des participations à des institutions internationales.

Les sommes affectées à l'équipement pour la gestion 1970/1971 restent somme toute limitées. Aussi le Gouvernement vous demandera-t-il l'autorisation de contracter des emprunts sur les marchés extérieurs.

Votre Commission des Finances s'est intéressée à la politique hydraulique du Gouvernement, à sa politique touristique, à l'utilisation de la taxe régionale et à diverses questions d'intérêt local.

.. /

Le problème de l'eau est une préoccupation constante des pouvoirs publics. Les sommes importantes qu'il faut investir pour le résoudre obligent de faire appel à l'aide internationale. Le Premier Ministre, lors de son voyage au Canada, a présenté un projet concernant le forage de 240 puits et de 40 ouvrages profonds. Une mission d'experts canadiens va venir étudier sur place la question.

En ce qui concerne l'adduction d'eau du Lac de Guiers, le Secrétaire d'Etat au Plan a confirmé que les villes qui se trouvaient sur son parcours en bénéficieraient. Les installations actuelles peuvent débiter 85.000 m³ et peuvent sans doute aller jusqu'à 135.000 m³ par jour. Mais à partir de 1985, le croît démographique et le développement industriel de Dakar, imposeront de trouver un approvisionnement supplémentaire. Les services intéressés se penchent sur la question.

Les Commissaires ont signalé le cas de municipalités ayant des châteaux d'eau qui tombent en ruine ou qui sont insuffisants. Le Secrétaire d'Etat au Plan a indiqué que priorité avait été donnée aux châteaux d'eau de Bignona et de Linguère.

En matière touristique, Dakar sera équipé, d'ici à 3 ans, d'environ 1.000 lits. Des projets précis sont en cours de réalisation dans la Région du Cap-Vert. Il s'agit maintenant de définir une politique touristique précise à l'intérieur du Sénégal. Une étude est entreprise pour connaître les courants touristiques, situer les implantations, faire un inventaire des moyens à mettre en oeuvre.

S'agissant de la taxe régionale, les Commissaires ont recommandé que le maximum de cette taxe soit affectée à des opérations d'investissement. Beaucoup ont marqué leur préférence pour une départementalisation de la taxe. Le Secrétaire d'Etat au Plan pense qu'il faut de plus en plus régionaliser la taxe et financer des opérations d'intérêt régional, selon un ordre de priorité, au lieu de se livrer à un saupoudrage de petites opérations ne présentant qu'un intérêt limité.

A la question de savoir si les Départements ou les Régions pouvaient emprunter pour leurs équipements, le Secrétaire

../....

- 106 -

d'Etat au Plan a répondu par la négative, ces circonscriptions administratives n'ayant pas la personnalité morale. La réforme administrative qui doit intervenir sera appelée à régler le problème de l'utilisation de la taxe régionale. L'exemple du Sine-Saloum qui a créé un fonds d'investissement financé par la taxe régionale est à méditer.

Pour la Maternité de Goudiry et le Centre d'information de Diourbel, le Secrétaire d'Etat au Plan a indiqué qu'il y avait une enveloppe globale et que ces questions seraient réglées à l'intérieur de ces enveloppes, selon des ordres de priorité.

Pour les équipements administratifs, 7.000.000 sont prévus pour la Préfecture de Nioro et 5.000.000 pour l'Arrondissement de Toubacouta pendant la gestion 1971/1972.

Les recettes du Fonds Routier proviennent d'une taxe sur l'essence (6 Frs par litre) et d'une taxe sur le gas-iol (5 Frs le litre). Le compte du Fonds Routier dans les livres du Trésor est actuellement de 380.000.000.-

.../....

- 107 -

Au total, le montant général des charges se répartit
comme suit :

- Dépenses ordinaires 41.440.000.000

- Dépenses en capital 10.500.000.000

TOTAL

51.940.000.000

180637

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

180637

Loi

Portant Loi de Finances pour
l'Année Financière 1971/1972

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance
du Samedi 12 Juin 1971 la Loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE - VOIES ET MOYENS

Article 1er - Le montant global des ressources et des charges de l'Etat pour l'année financière 1971/1972 est arrêté à la somme de Cinquante et Un Milliards Neuf Cent Quarante Millions de francs (51 940 000 000).

Article 2 - Le Président de la République est autorisé à contracter au nom de l'Etat des emprunts d'un montant de Dix Milliards Cinq Cent Millions de francs (10 500 000 000).

Ces emprunts pourront être contractés tant sur le marché financier intérieur que sur les marchés financiers étrangers ou auprès d'Organismes financiers internationaux ou étrangers.

En ce qui concerne les emprunts contractés sur les marchés financiers ou auprès d'Organismes financiers internationaux ou étrangers leurs conditions seront fixées soit par conventions à passer avec les Organismes financiers, soit par décret.

Les conventions et décrets visés à l'alinéa ci-dessus pourront prévoir que les remboursements du principal et le paiement des intérêts s'effectueront, en tant que de besoin, dans d'autres monnaies que celle ayant cours légal au Sénégal.

/...

DEUXIEME PARTIE - BUDGET GENERALI - RESSOURCES

Article 3 - Les ressources sont arrêtées à la somme de Cinquante et Un Milliards Neuf Cent Quarante Millions de francs (51 940 000 000) et se répartissent comme suit :

a)- Recettes ordinairesCHAPITRE 011

- Impôts forfaitaires sur le revenu	1 600 000 000
-------------------------------------	---------------

CHAPITRE 012

- Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu	8 053 000 000
--	---------------

CHAPITRE 013

- Contribution mobilière	40 000 000
--------------------------	------------

CHAPITRE 014

- Impôts fonciers	880 000 000
-------------------	-------------

CHAPITRE 015

- Patentes et licences	670 000 000
------------------------	-------------

CHAPITRE 016

- Autres impôts directs	62 000 000
-------------------------	------------

CHAPITRE 021

- Droits perçus à l'importation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'importation	17 100 000 000
---	----------------

CHAPITRE 022

- Droits perçus à l'exportation et taxes perçues comme en matière de droits à l'exportation	1 285 000 000
---	---------------

/...

- 3

CHAPITRE 023

- Taxes spécifiques sur la consommation intérieure	5 850 000 000
--	---------------

CHAPITRE 024

- Taxes générales sur les transactions et taxes à la production	2 800 000 000
---	---------------

CHAPITRE 031

- Droits d'enregistrement	850 000 000
---------------------------	-------------

CHAPITRE 032

- Droits de timbre	550 000 000
--------------------	-------------

CHAPITRE 033

- Taxes pour services rendus	35 000 000
------------------------------	------------

CHAPITRE 041

- Revenus du domaine immobilier	160 000 000
---------------------------------	-------------

CHAPITRE 042

- Revenus du domaine forestier	60 000 000
--------------------------------	------------

CHAPITRE 043

- Revenus du domaine minier	40 000 000
-----------------------------	------------

CHAPITRE 044

- Revenus du domaine mobilier	20 000 000
-------------------------------	------------

CHAPITRE 045

- Revenus des valeurs mobilières	20 000 000
----------------------------------	------------

CHAPITRE 051

- Recettes des exploitations industrielles	90 000 000
--	------------

CHAPITRE 052

- Recettes diverses des services	100 000 000
----------------------------------	-------------

CHAPITRE 053

- Produits divers et accidentels	900 000 000
----------------------------------	-------------

/..

- 4

CHAPITRE 061

- Contributions et participations d'Etats de la Zone franc 52 000 000

CHAPITRE 062

- Contributions et participations d'autres Etats

CHAPITRE 063

- Contribution et participations d'organismes internationaux

CHAPITRE 064

- Contributions et participations des Collectivités locales 73 000 000

CHAPITRE 065

- Contributions et participations d'établissements publics 15 000 000

CHAPITRE 066

- Contributions et participations d'organismes privés et de particuliers 95 000 000

CHAPITRE 071

- Remboursements de prêts 40 000 000

CHAPITRE 081

- Prélèvement sur le compte permanent des découverts du Trésor pour les dépenses de fonctionnement

Total des recettes ordinaires: 41 440 000 000

b)- Ressources extraordinaires :

CHAPITRE 091

- Emprunts 10 500 000 000

Total des recettes
extraordinaires : 10 500 000 000

TOTAL GENERAL DES RESSOURCES 51 940 000 000

/..

II - CHARGES DE L'ETAT

Article 4 - Le montant des crédits ouverts aux services pour les dépenses ordinaires et en capital est arrêté à la somme de Cinquante et Un Milliards Neuf Cent Quarante Millions de Francs (51 940 000 000).

a)- Dépenses Ordinaires

TITRE PREMIER - DETTE PUBLIQUECHAPITRE 110

- Dette Publique (charges des emprunts)	1 745 000 000
---	---------------

CHAPITRE 120

- Dette Viagère	30 000 000
-----------------	------------

TOTAL du TITRE Ier	1 775 000 000
--------------------	---------------

TITRE II - POUVOIRS PUBLICS

<u>Présidence de la République</u>	833 000 000
------------------------------------	-------------

Chapitre 211 - Personnel	234 332 000
" 212 - Matériel	302 668 000
" 213 - Entretien	22 000 000
" 215 - Dépenses diverses	50 000 000
" 216 - Dépenses spéciales	224 000 000

<u>Assemblée Nationale</u>	581 000 000
----------------------------	-------------

Chapitre 221 - Personnel	307 400 000
" 222 - Matériel	143 800 000
" 223 - Entretien	49 200 000
" 224 - Transfert	2 000 000
" 225 - Dépenses diverses	78 600 000

<u>Conseil Economique et Social</u>	58 000 000
-------------------------------------	------------

Chapitre 231 - Personnel	21 265 000
" 232 - Matériel	36 735 000

TOTAL du TITRE II	1 472 000 000
-------------------	---------------

/...

TITRE III - MOYENS DE SERVICESSection 1re: Action Administrative

<u>Premier Ministre</u>		839 550 000
Chapitre 301 - Personnel	349 760 000	
" 302 - Matériel	280 970 000	
" 303 - Entretien	8 303 000	
" 304 - Transfert	200 517 000	
<u>Ministère des Affaires Etrangères</u>		1 194 184 000
Chapitre 311 - Personnel	512 522 000	
" 312 - Matériel	279 354 000	
" 313 - Entretien	115 308 000	
" 314 - Transfert	287 000 000	
<u>Ministère des Forces Armées</u>		4 969 000 000
Chapitre 321 - Personnel	2 881 232 000	
" 322 - Matériel	1 791 468 000	
" 323 - Entretien	277 000 000	
" 324 - Transfert	19 300 000	
<u>Ministère de l'Intérieur</u>		3 203 000 000
Chapitre 331 - Personnel	2 705 645 000	
" 332 - Entretien	492 355 000	
" 335 - Dépenses diverses	5 000 000	
<u>Ministère de la Justice</u>		550 915 000
Chapitre 341 - Personnel	413 700 000	
" 342 - Matériel	85 915 000	
" 343 - Entretien	8 000 000	
" 344 - Transfert	2 000 000	
" 345 - Dépenses diverses	41 300 000	
<u>Ministère de la Fonction Publique et du Travail</u>		183 000 000
Chapitre 351 - Personnel	149 718 000	
" 352 - Matériel	31 282 000	
" 355 - Dépenses diverses	2 000 000	

/..

- 7

<u>Ministère des Finances et des Affaires Economiques</u>		3 089 500 000
Chapitre 361 - Personnel	1 750 000 000	
" 362 - Matériel	397 120 000	
" 364 - Transfert	15 880 000	
" 365 - Dépenses diverses	926 500 000	
<u>Ministère de l'Information</u>		497 000 000
Chapitre 371 - Personnel	105 209 000	
" 372 - Matériel	89 791 000	
" 374 - Transfert	302 000 000	
<u>Ministère de la Coopération</u>		38 000 000
Chapitre 381 - Personnel	28 464 000	
" 382 - Matériel	9 536 000	
<u>Cour Suprême</u>		68 085 000
Chapitre 391 - Personnel	50 355 000	
" 392 - Matériel	12 230 000	
" 395 - Dépenses diverses	5 500 000	

TOTAL DE LA SECTION 1ère: 14 575 079 000

Section II : Action Economique

<u>Secrétariat d'Etat au Plan</u>		108 000 000
Chapitre 401 - Personnel	74 497 000	
" 402 - Matériel	33 503 000	
<u>Ministère du Développement Rural</u>		2 384 435 000
Chapitre 421 - Personnel	1 491 773 000	
" 422 - Matériel	436 575 000	
" 424 - Transfert	456 087 000	
<u>Ministère des Travaux Publics</u>		2 828 000 000
Chapitre 431 - Personnel	1 392 129 000	
" 432 - Matériel	298 871 000	
" 433 - Entretien	796 000 000	
" 434 - Transfert	341 000 000	

/..

- 8

<u>Ministère du Développement Industriel</u>		383 000 000
Chapître 441 - Personnel	225 760 000	
" 442 - Matériel	82 740 000	
" 444 - Transfert	74 500 000	

TOTAL de la SECTION II 5 703 435 000

Section III : Action Culturelle et Sociale

<u>Ministère de l'Education Nationale</u>		6 675 000 000
Chapître 501 - Personnel	4 956 514 000	
" 502 - Matériel	483 361 000	
" 504 - Transfert	1 235 125 000	

<u>Ministère de l'Enseignement Technique</u>		1 069 000 000
Chapître 511 - Personnel	549 067 000	
" 512 - Matériel	344 076 000	
" 514 - Transfert	175 857 000	

<u>Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports</u>		565 965 000
Chapître 521 - Personnel	391 806 000	
" 522 - Matériel	154 159 000	
" 524 - Transfert	20 000 000	

<u>Ministère de la Culture</u>		210 000 000
Chapître 531 - Personnel	75 382 000	
" 532 - Matériel	58 738 000	
" 534 - Transfert	75 880 000	

<u>Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales</u>		3 727 000 000
Chapître 541 - Personnel	2 367 307 000	
" 542 - Matériel	1 042 148 000	
" 544 - Transfert	317 545 000	

TOTAL de la SECTION III : 12 246 965 000

/...

Section IV : Dépenses Communes

Dépenses Communes de Fonctionnement 5 610 36 000

Chapitre 601 - Personnel	330 000 000
" 602 - Matériel	450 000 000
" 603 - Entretien	490 000 000
" 604 - Transfert	2 173 561 000
" 605 - Dépenses diverses	2 166 805 000

TOTAL de la SECTION IV : 5 610 366 000

TOTAL du TITRE III : 38 193 000 000

TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES: 41 440 000 000

b)- Dépenses en Capital : Sont ouverts :

- Des autorisations de programmes pour un montant de : Un Milliard Huit Cent Trente Millions de Francs (1 830 000 000) répartis conformément à l'annexe III.

- Des crédits d'un montant de : Dix MilliardsCinq Cents Millions de francs (10 500 000 000) répartis conformément au tableau ci-après :

CHAPITRES	Nature de l'Opération	Crédits de Paiement 1971/1972
800	Etudes générales et recherches scientifiques	5 932 000 000
810	Hydraulique	
820	Production Rurale	
830	Production non agricole	
840	Transports et Télécommunications	
850	Equipements sociaux et communautaires	
860	Equipements administratifs	
870	Investissements financiers, monnaie & crédits	
880	Opérations à objectifs multiples	
890	Autres opérations en capital	
Reports		4 568 000 000
		10 500 000 000

Pour les dépenses en capital, le Président de la République est autorisé à procéder en tant que de besoin à des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre.

TOTAL GENERAL DES CHARGES

Dépenses ordinaires	41 440 000 000
Dépenses en capital	10 500 000 000
	51 940 000 000

/...

TROISIEME PARTIE - COMPTES ET FONDS SPECIAUX

Article 5.- L'intitulé du compte spécial du Trésor "Fonds d'Aide aux Sports" sera, à compter du 1er Juillet 1971, le suivant :

" Fonds d'Aide aux Sports et à l'Education Populaire ".

- l'intitulé du compte spécial du Trésor "Fonds d'Aide au développement de l'Education Populaire et de la Culture" sera, à compter du 1er Juillet 1971, le suivant :

" Fonds d'Aide au Développement de la Culture ".

- Est annulé le compte d'avance désigné ci-dessous :

" Avances à divers budgets et comptes ".

- Est annulé le compte d'affectation spéciale désigné ci-dessous qui avait été ouvert par la loi n° 69-39 du 19 Juin 1969 portant loi de finances pour l'année financière 1969/1970 et dont la clôture a été prononcée par Arrêté n° 82-93/MFAE du 22 Juin 1970 :

"Compte de liquidation du IIème Plan Quadriennal ".

- Est annulé le compte d'affectation spéciale " Fonds d'Equipement de la Direction du Contrôle Economique " créé par la loi n° 69-39 du 19 Juin 1969 portant loi de finances pour l'année financière 1969/1970.

- Est annulé le compte de commerce dénommé "Opérations à caractère industriel et commercial des chantiers de service civique."

Article 6.- Les ressources affectées aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1971-1972 sont évaluées à 26.917.500.000 francs.

Les plafonds de crédit applicables aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1971-1972 s'élèvent à : 26.917.500.000 francs.

../....

Ces plafonds de crédit sont ainsi répartis :

- Dette publique	2.800.000.000
- Autres charges	24.117.500.000

En application des dispositions de l'article 21 de l'Ordonnance n° 63-01 du 15 Mai 1963, est autorisé le paiement direct sur le compte d'affectation spéciale "Frais de Contrôle des Organismes d'Assurances" des traitements et indemnités du personnel affecté à ce contrôle.

Article 7. - Le montant des découverts autorisés en 1971-1972 pour les comptes de commerce est fixé à 375.000.000 de francs.

Article 8 .- Le montant des découverts autorisés en 1971-1972 pour les comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers est fixé à 350.000.000 de francs.

Article 9. - Le montant des découverts autorisés en 1971-1972 pour les comptes d'opérations monétaires est fixé à 20.000.000 de Francs.

Article 10. - La charge des comptes de prêts pour 1971-1972 est évaluée à 4.450.000.000 de francs.

Ces charges se répartissent comme suit :

- Prêts aux Etablissements publics	1.100.000.000
- Prêts aux Collectivités secondaires	850.000.000
- Prêts à divers organismes et particuliers ...	2.500.000.000

Article 11. - Les ressources affectées aux comptes d'avances pour 1971-1972 sont évaluées à 2.211.500.000 francs.

L'excédent net des charges des comptes d'avances pour 1971-1972 s'élève à 2.350.500.000 francs.

../....

Article 12.- Les ressources affectées aux comptes de garanties et d'aval s'élèvent pour 1971-1972 à 100.000.000 de francs.

Les plafonds de crédits applicables aux comptes de garanties et d'aval pour 1971-1972 sont fixés à 100.000.000 de francs.

Article 13.- Compte tenu des dispositions des articles ci-dessus, l'excédent des charges des comptes spéciaux du Trésor s'élève à : 6.200.500.000 francs.

Cet excédent de charges sera couvert par des ressources de Trésorerie.

Le Président de la République est autorisé :

- 1°)- à procéder, dans les conditions fixées par décret, à des émissions de titres à moyen et court terme pour couvrir l'ensemble des charges de Trésorerie.
- 2°)- à réescompter auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest les obligations cautionnées souscrites à l'ordre du Trésor ainsi qu'à recourir aux avances de la Banque Centrale dans les conditions fixées par les articles 15 et 15 bis des statuts de cet organisme.

QUATRIEME PARTIE

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14.- Le Président de la République est autorisé à accorder l'aval de l'Etat :

- 1°) aux prêts que la Caisse Centrale de Coopération Economique pourra consentir aux collectivités secondaires, aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte dans la limite d'un plafond de prêt de 2.500.000.000 de francs.

../....

- 2°) aux prêts que la Banque Nationale de Développement du Sénégal pourra consentir aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte dans la limite d'un plafond de prêt de 1.000.000.000 de francs.
- 3°) aux prêts ou autres facilités de crédit qui pourront être consentis aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte par d'autres organismes financiers nationaux, internationaux ou étrangers, ainsi qu'aux crédits fournisseurs faisant l'objet d'une garantie de la part d'un organisme d'assurance crédit dans la limite d'un plafond de 4.000.000.000 de francs.
- 4°) aux facilités de crédit dont pourra bénéficier la Banque Nationale de Développement du Sénégal pour le financement des programmes agricoles de la part de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, sous forme de réescompte, dans la limite d'un plafond de 1.000.000.000 de francs.
- 5°) aux prêts qui pourront être consentis aux concessionnaires à l'occasion de la Foire Internationale de Dakar.

Article 15.- L'article 15 de la loi n° 70-25 du 20 Juin 1970, portant loi de finances pour l'année financière 1970-1971, relatif au "Fonds d'Aide aux Sports et à l'Education Populaire" est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

- " 2°- Par le produit des recettes brutes constatées à l'occasion
" des rencontres internationales organisées sur les installations sportives appartenant à l'Etat.
- " 4°- Par le produit des recettes brutes constatées à l'occasion
" de la Semaine Nationale de la Jeunesse."

Article 16.- L'alimentation de la Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses industries annexes instituée par la loi n° 67-01 du 30 Janvier 1967, modifiant la loi n° 66-51 du 9 Juin 1966, portant loi de finances pour l'année financière 1966-1967 sera assurée, avec effet du 1er Juillet 1970, par :

../....

- a) les cotisations des navires débarquant du thon frais, cor gelé ou éventuellement tout autre poisson, ou transbordant leur pêche dans la limite des eaux territoriales sénégalaises, à l'exception de l'armement piroguier ou assimilé ;
- b) les cotisations des fabricants de boites dont le montant est versé pour leur compte par les conserveurs ;
- c) les cotisations des conserveurs établis au Sénégal et les acheteurs de thon au Sénégal ;
- d) toutes recettes et subventions dont serait susceptible de bénéficier la caisse à un titre quelconque ;
- e) les deux tiers (2/3) du produit de la taxe sur les licences de pêche aux engins trainants ;
- f) les soixante pour cent (60 %) du produit des amendes, transactions, saisies ou confiscations prononcées en application de la loi n° 70-02 du 27 Janvier 1970 ;
- g) le produit des droits afférents à la délivrance et à la validation des cartes professionnelles délivrées aux pêcheurs mareyeurs, mareyeurs et mareyeurs-exportateurs. Cette taxe est fixée annuellement à :

- Pêcheurs-mareyeurs	25.000 frs
- Mareyeurs	40.000 frs
- Mareyeurs-exportateurs	60.000 frs

Le montant des cotisations prévues aux paragraphes a, b et c du présent article est fixé chaque année avant le 1er Janvier par décret conjoint du **Ministre** chargé des **Finances** et du **Ministre** chargé des **Pêches**, après consultation des professionnels. Ce montant ne peut excéder 10 francs par kilog de poisson./-

Dakar, le 12/ Juin 1971
LE PRESIDENT DE SEANCE

Amadou Cissé DIA

A N N E X E - I

LISTE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

DONT LES OPERATIONS SONT AUTORISEES PAR LA LOI DE FINANCES 1971/1972

NAME _____ **DATE** _____

N O M E N C L A T U R E	RECETTES (en mil. frs)	DEPENSES (en mil. frs)	DECOUVERT AUTORISE (en mil. frs)
I - COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE -			
- Fonds National des Retaites	2.500.000	2.500.000	"
- Fonds Routier	1.200.000	1.200.000	"
- Fonds d'équipement rural et de développement économique (F.E.R.D.E.S.).....	82.000	82.000	"
- Investissements sur subventions de la République Française	1.000.000	1.000.000	"
- Investissements sur subvention de l'US/AID..	500.000	500.000	"
- Investissements sur autres subventions étrangères	1.000.000	1.000.000	"
- Investissements sur prêts de la République Française	500.000	500.000	"
- Investissements sur prêts US/AID	200.000	200.000	"
- Investissements sur prêts F.E.D.O.M.....	1.000.000	1.000.000	"
- Investissements sur prêts de la République Fédérale Allemande	1.000.000	1.000.000	"
- Investissements sur prêts de l'U.R.S.S.....	1.000.000	1.000.000	"
- Investissements sur prêts de l'I.D.A.....	5.000.000	5.000.000	"
- Autres investissements sur prêts étrangers..	1.000.000	1.000.000	"
- Compte de liquidation des opérations de l'ex-A.O.F.	300.000	300.000	"
- Amendes disciplinaires infligées aux gens de mer	5.000	5.000	"
- Frais de contrôle des organismes d'assurances!	90.000	90.000	"
- Fonds d'Aide aux Sports et à l'Education Populaire	20.000	20.000	"
- Fonds d'Aide au développement de la Culture	7.500	7.500	"
- Fonds Mutualiste de Développement Rural (FMDR)	200.000	200.000	"
- Fonds Forestier National	18.000	18.000	"
- Caisse de Stabilisation des prix de l'arachide.....	5.000.000	5.000.000	"
- Caisse de Stabilisation des prix des céréales! et d'encouragement aux productions vivrières	1.600.000	1.600.000	"
- Caisse de Péréquation des blés et farines...	170.000	170.000	"
- Caisse de Stabilisation des prix du sucre...	2.500.000	2.500.000	"
- Caisse de Stabilisation des prix des Car- burants	500.000	500.000	"
- Caisse de Soutien des prix du coton	150.000	150.000	"
- Caisse Nationale de l'Hydraulique	200.000	200.000	"
- Caisse d'encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes	150.000	150.000	"
- Compte d'Affectation des Services retribués assurés par le personnel des Services de Sécurité	25.000	25.000	"
	26.917.500	26.917.500	"

N O M E N C L A T U R E

	! RECETTES !(en mil. Frs)	! DEPENSES !(en mil. Frs)	! DECOUVERT ! AUTORISE !(en mil. Frs)
II -- COMPTES DU COMMERCE --			
-- Fonds d'Approvisionnement des magasins	400.000	400.000	350.000
-- Compte d'exploitation du Léon Coursin	2.000	2.000	---
-- Opérations à caractère industriel et commercial effectuées par l'Armée	100.000	100.000	25.000
TOTAL	502.000	502.000	375.000
III -- COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES ETATS ETRANGERS			
-- Compte de règlement relatif à l'accord de paiement Sénégal-Guinée	---	---	250.000
-- Compte de règlement relatif à l'accord Sénégal-Mauritanien de coopération entre Services du Trésor	---	---	100.000
TOTAL	---	---	350.000
IV -- COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES --			
-- Comptes de pertes et bénéfices de changes ...	---	---	10.000
-- Compte de produits et charges des emprunts d'Etat	---	---	10.000
* TOTAL	---	---	20.000
V -- COMPTES DE PRETS --			
-- Prêts aux Etablissements Publics	100.000	1.100.000	1.000.000
-- Prêts aux Collectivités Secondaires	100.000	850.000	750.000
-- Prêts à divers organismes et particuliers....	400.000	2.500.000	2.100.000
TOTAL	600.000	4.450.000	3.850.000
VI -- COMPTES D'AVANCES --			
-- Avances aux Etablissements Publics	400.000	2.500.000	2.100.000
-- Avances aux Collectivités Secondaires	6.500	12.000	5.500
-- Avances à divers organismes et particuliers.	1.800.000	2.000.000	1.000.000
-- Avances pour rapatriement des marins	5.000	50.000	20.000
TOTAL	2.211.500	4.562.000	3.125.000

...../.....

N O M E N C L A T U R E	RECETTES (en mil. frs)	DEPENSES (en mil. frs)	D E C O U V E R T A U T O R I S E (en mil. frs)
VII - <u>COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS</u>			
- Compte de garantie et d'avals	100 000	100 000	100 000
<u>R E C A P I T U L A T I O N</u>			
- Comptes d'affectation spéciale	26 917 500	26 917 500	—
- Comptes de commerce	502 000	502 000	375 000
- Comptes de règlement avec les Etats étrangers	—	—	350 000
- Comptes d'opérations Monétaires	—	—	20 000
- Comptes de Prêts	600 000	4 450 000	3 850 000
- Comptes d'Avances	2 211 500	4 562 000	3 125 500
- Comptes de Garanties et d'Avals	100 000	100 000	100 000
TOTAL ...	30 331 000	36 531 500	7 820 500

[F] N N E X E II

TABLEAU DES TAXES PARA-FISCALES DONT LA PERCEPTION EST AUTORISEE

1971 - 1972

ORGANIS:ES BENEFICIAIRES	NATURE DE LA TAXE OU OBJET	TEXTES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES
A - TAXES A CARACTERE ECONOMIQUE		
- Caisse de Stabilisation des Prix de l'arachide	Taxes professionnelles sur les huiliers et exportateurs	Ordonnance 60-59 du 25 Novembre 1960
- - d° -	Cotisation professionnelle sur les oléagineux	Décret 61-484 du 20-12-61 Arrêté général 8730 du 8.12.54
- Caisse de péréquation des blés et farines	Prélèvement pour péréquation	Décret 60-346 du 24.11.60
- Caisse de stabilisation des Prix des céréales et d'encouragement à la production vivrière	Prélèvement pour péréquation	Décret 60-418 du 23.11.60
- Caisse d'encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes	Cotisation professionnelle Taxes sur les licences de pêche amendes, saisies transactions confiscations-cartes mareyeurs	Loi 70-02 du 27.1.70 Décret 70-092 du 27.1.70 Décret 60-424 du 25.11.60
- Caisse de Stabilisation des prix du sucre	Prélèvement pour péréquation	Arrêté 54-43 du 11.7.55 Arrêté 603 du 21.1.56 Décret 69-918 du 25.7.69
- Caisse de soutien du prix du coton	Taxes sur les tissus importés au Sénégal	Décret 67-771 du 30.6.67
- Caisse Nationale de l'Hydraulique	Prélèvement sur vente d'eau	Loi de finances n° 70-25 du 20.6.70
- Fonds National Forestier	Ristourne sur les redevances forestières	Loi de finances 70.25 du 20.6.70 Décret 70-1261 du 17.11.70
B - TAXES A CARACTERE SOCIAL		
- Fonds d'Aide au Développement de la Culture	Prélèvement sur les manifestations à caractère culturel	Loi de finances 68-09 du 14.6.68
- Fonds d'Aide aux Sports et à l'Education Populaire	Prélèvement sur les manifestations sportives et d'Education Populaire	Loi de finances 68-09 du 14.6.68 Loi de finances 70-25 du 20.6.70 Décret 70-1080 du 6.10.70

.../...

ORGANISMES BENEFICIAIRES	NATURE DE LA TAXE OU OBJET	TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES
Suite B - TAXES A CARACTERE SOCIAL -		
- Caisse de Compensation des Prestations familiales	! Cotisations des employeurs : ! Financement des prestations ! familiales ! Financement des Indemnités à ! l'art. 116 du Code du Travail ! Financement des Indemnités au ! titre des accidents du Travail ! !	! ! ! - AL 941 ITLS du 14/2/56 ! ! - AL 6062 ITLS du 11/2/56 ! ! - Arrêté 147 MTAS du 7/1/59 ! ! - Arrêté 3280 MTAS du 11/3/59 ! !

A N N E X E III
AUTORISATIONS DE PROGRAMME OUVERTES

ARTICLES	NATURE DES OPERATIONS	OUVERTURE
CHAPITRE 800	! Etudes Générales	!
- " 810	! Hydraulique HUMAINE	!
- " 820	! Production Agricole et Pêche	!
- " 830	! Production non-agricole	!
- " 840	! Transports et Télécommunications	!
- " 850	! Equipements Sociaux et Communautaires	!
- " 860	! Equipements Administratifs	!
- " 870	! Participations financières	!
- " 880	! Opérations à objectifs multiples	!
- " 890	! Autres opérations en capital	!
		=====
	TOTAL	! 1.830.000.000
		=====
		!
		!
		!

.... /

BUDGET GENERAL - GESTION 1971/1972 - Première Loi de Finances Rectificative

N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	TOTAL ancien	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
<u>CHAPITRE 120</u>					
<u>ALLOCATIONS VIAGERES</u>					
Article 70 - Allocations viagères	30 000 000	3 500 000	-	33 500 000	
Total du Chapitre 120	30 000 000	3 500 000	-	33 500 000	
<u>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</u>					
<u>CHAPITRE 216</u>					
(Dépenses Spéciales)					
Article 156 - Fonds Politiques	144 000 000	20 000 000	-	164 000 000	
Total du Chapitre 216	224 000 000	20 000 000	-	244 000 000	
<u>PRIMAIRE</u>					
<u>CHAPITRE 301 (Personnel)</u>					
Article 190 - Cabinet du Premier Ministre	27 206 000	834 038	-	28 040 038	Création d'un emploi : Attaché de presse
Article 200 - Secrétariat Général du Gouvernement	42 865 000	1 340 516	-	42 205 516	Création d'emplois : 1 Secr. d'Adm. 1 Agent d'Adm. 1 Commis Exp. 1 Sténo-Dactylographe 1 Planton
Article 210 - Archives Nationales	3 930 000	1 556 190	-	5 486 190	Création d'emplois : 2 Archivistes 1 Documentaliste 1 Techn. photographe

18631

BUDGET GENERAL - GESTION 1971-1972. " Première Loi de Finances Rectificative "					
N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	Total ancien	Crédits ouverts	Crédits annulés	Total nouveau	
Article 370.- Parc National Automob- bile	14 110 000	482 329	-	14 592 329	Création d'emplois - 1 chauffeur - 1 tolier peintre
Article 470.- Parc National Niokolo-Koba	14 313 000	3 068 834	-	17 381 834	Création d'emplois 12 surveillants de faune 1 Mécanicien 1 Gardien de faune 1 Conduc.d'engins 1 Chauffeur 2 Agents Technique des Parcs.
TOTAL DU CHAPITRE 301.	329 760 000	7 281 907	-	357 041 907	

-(S.N.D.)-

BUDGET GENERAL - GESTION 1971/1972 - Première Loi de Finances Rectificative

-(3)-

N O M E N C L A T U R E	D E C R E T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
<u>CHAPITRE 302</u> (MATERIEL)					
<u>Article 330/-</u> Ecole Nationale d'E- conomique Appliquée	20.500.000	4.500.000	-	25.000.000	
<u>Article 470/-</u> Parcs Nationaux	23.700.000	3.500.000	-	27.200.000	
<u>TOTAL DU CHAPITRE 302/-</u>	280.970.000	8.000.000	-	288.970.000	
<u>CHAPITRE 304</u> (Transfert)					
<u>Article 510 /-</u> Subventions aux Or- ganismes, Associations et Oeuvres privés	162.517.000	-	35.281.907	127.235.093	
<u>TOTAL DU CHAPITRE 304</u> =	200.517.000	-	35.281.907	165.235.093	

NOMENCLATURE	D O T A T I O N S				JUSTIFICATIONS
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
<u>Ministère des Affaires Etrangères</u> Chapitre 312 (Matériel)					
<u>Article 710.-</u> Ambassade de Belgique	6 363 000	3 000 000		9 353 000	
<u>Article 800.-</u> Ambassade d'Italie.....	4 350 000	3 500 000		7 850 000	
<u>Article 830.-</u> Ambassade du Mali.....	2 500 000	2 100 000		4 600 000	
<u>Article 840.-</u> Ambassade du Maroc.....	4 217 000	3 000 000		7 217 000	
<u>Article 910.-</u> Consulat Général à Paris	4 396 000	2 100 000		6 496 000	
<u>Article 990.-</u> Achat de Véhicule.....	5 500 000	1 500 000		7 000 000	
 Total du chapitre 312.-	 279 354 000	 15 200 000		 294 554 000	

Première Loi de Finances rectificative

NOMENCLATURE	D O T A T I O N S				JUSTIFICATIONS
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
<u>Ministère des Forces Armées</u>					
Chapitre : 321 (Personnel)					
<u>Article 2040.-</u> Gendarmerie ; Solde et Prestations familiales du personnel Militaire.....	968 587 000		14 759 000	953 828 000	
Total du chapitre 321.....	2 881 232 000	-	14 759 000	2 866 473 000	
Chapitre : 322 (Matériel)					
<u>Article 2160.-</u> Fonctionnement des Services de la Gendarmerie	240 357 000	18 759 000		259 116 000	
<u>Article 2170.-</u> Carburant, lubrifiant, Entretien et réparation des Véhicules.....	65 000 000	2 000 000		67 000 000	
<u>Article 2180.-</u> Indemnités et frais de transport pour tournées et missions.....	20 000 000	-	6 000 000	14 000 000	
Total du Chapitre 322.....	1 791 468 000	20 759 000	6 000 000	1 806 227 000	

B U D G E T - G E N E R A L

GESTION : 1971 - 1972

-(6)-

Première Loi de Finances rectificatives

NOMENCLATURE	D O T A T I O N S				JUSTIFICATIONS
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
Ministère de l'Intérieur					
Chapitre : 332					
(Matériel)					
Article 1150.- Préfectures.....	21 795 000	4 000 000		25 795 000	Eau, Electricité Téléphone (Payements des arriérés)
Total du Chapitre 332.....	492 355 000	4 000 000	-	496 355 000	
Chapitre 335					
(Dépenses diverses)					
Article 1200.- Elections et Recense- ments.....	5 000 000		4 000 000	1 000 000	
Total du Chapitre 335.....	5 000 000	-	4 000 000	1 000 000	

B U D G E T - G E N E R A L

GESTION : 1971 - 1972

Première Loi de Finances rectificatives

-(7)-

NOMENCLATURE	D O T A T I O N S				JUSTIFICATIONS
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
<u>Ministère de la Justice</u>					
Chapitre 342					
(Matériel)					
<u>Article 2535.-</u> Dépenses communes des juridictions du Palais de justice.....	9 000 000	-	1 000 000	8 000 000	
<u>Article 2870.-</u> Dépenses communes aux Services du Département	13 965 000	2 165 000	-	16 130 000	
Total du Chapitre 342.....	85 915 000	2 165 000	1 000 000	87 080 000	
Chapitre 345					
(Dépenses diverses)					
<u>Article 2890.-</u> Indemnités aux assesseurs.....	12 500 000	-	1 165 000	11 335 000	
Total du Chapitre 345.....	41 300 000	-	1 165 000	40 135 000	

=(D.I.E)=

BUDGET GENERAL - GESTION 1971/1972 - "Première loi de finances rectificative"

-(8)-

NOMENCLATURE	D O T A T I O N S				JUSTIFICATIONS
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES					
ECONOMIQUES					
Chapitre 365					
(Dépenses diverses)					
Article 4180.- Différé et consolidation des avances de fonds	250 000 000	-	110 000 000	140 000 000	
TOTAL DU CHAPITRE 365	926 500 000	-	110 000 000	816 500 000	
COUR SUPREME					
Chapitre 392					
(Matériel)					
Article 1460.- Dépenses de matériel	12 230 000	360 000		12 590 000	
TOTAL DU CHAPITRE 392	12 230 000	360 000	-	12 590 000	
Chapitre 395					
(Dépenses diversés)					
Article 4480.- Dépenses diverses	5 500 000	-	360 000	5 140 000	
TOTAL DU CHAPITRE 395	5 500 000	-	360 000	5 140 000	

=(D.I.E)= BUDGET GENERAL - GESTION 1971/1972 - "Première loi de finances rectificative"

-(9)-

N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				JUSTIFICATIONS
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN					
Chapitre 401					
(Personnel)					
Article 4500.- Cabinet du Secrétaire d'Etat ...	23 673 000	1 000 000	-	24 673 000	
Article 4510.- Direction de la Planification et des Ressources humaines.....	13 378 000	400 000	-	13 778 000	
Article 4520.- Direction du financement du Plan	6 547 000	200 000	-	6 747 000	
Article 4535.- Direction de l'Aménagement du Territoire	26 478 000	-	1 300 000	25 178 000	
Article 4540.- Direction des Affaires Scientifi- ques et Techniques	4 421 000	-	300 000	4 121 000	
TOTAL DU CHAPITRE 401	74 497 000	1 600 000	1 600 000	74 497 000	
CHAPITRE 402					
(Matériel)					
Article 4540.- Direction des Affaires Scienti- fiques et techniques	2 000 000	1 000 000	-	3 000 000	
Article 4750.- Dépenses communes du Ministère..	12 000 000	-	1 000 000	11 000 000	
TOTAL DU CHAPITRE 402	33 503 000	1 000 000	1 000 000	33 503 000	

=(D.I.E)=

BUDGET GENERAL - GESTION 1971/1972 - "Première loi de finances rectificative"

-(10)-

N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				JUSTIFICATIONS
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
<u>MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL</u>					
<u>Chapitre 422</u>					
(Matériel)					
Article 5760.- Direction Centrale de l'Elevage	2 122 000	1 603 000	-	3 725 000	transfert de crédits d'un montant de 8 315 000 au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports par suite de la dévolution des crédits des dépenses communes (transfert des Services de l'Animation Rurale).
Article 5920.- Achat de veaux pour vaccins ...	603 000	-	603 000	-	
Article 5930.- Introduction de races nouvelles	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	
Article 6510.- Lutte antiacridienne	17 000 000	-	7 000 000	10 000 000	
Article 6520.- Dépenses communes aux services du Département	126 538 000	7 000 000	8 315 000	125 223 000	
TOTAL DU CHAPITRE 422	436 575 000	8 603 000	16 918 000	428 260 000	
<u>MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</u>					
<u>(Chapitre 431)</u>					
(Personnel)					
Article 6850.- Subdivision d'Outillages Mécaniques de Richard-Toil	30 867 000	1 100 000	-	31 967 000	Heures Supplémentaires
Article 6860.- Subdivision d'Outillages Mécaniques de DAKAR	76 641 000	1 500 000	-	78 141 000	Heures Supplémentaires
TOTAL DU CHAPITRE 431	1 392 129 000	2 600 000	-	1 394 729 000	

=(D.I.E)= BUDGET GENERAL - GESTION 1971/1972 - "Première loi de finances rectificative" -(11)-					
N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				JUSTIFICATIONS
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
Chapitre 432 (Matériel)					
Article 6600.- Cabinet du Ministre	3 500 000	1 000 000	-	4 500 000	
Article 6610.- Administration Générale et Equipement	2 500 000	2 000 000	-	4 500 000	
Article 6620.- Direction des Travaux Publics et de l'Urbanisme	6 000 000	500 000	-	6 500 000	
Article 6660.- Arrondissements Régionaux des Travaux publics	41 863 000	3 500 000	-	45 363 000	
Article 6740.- Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat	10 220 000	1 000 000	-	11 220 000	
Article 6750.- Division de l'Aéronautique Civile	1 000 000	1 500 000	-	2 500 000	
Article 6753.- Division de la Météorologie	1 000 000	1 000 000	-	2 000 000	
Article 6755.- Opérations pluies artificielles	1 000 000	-	1 000 000	-	
Article 6830.- Division des Transports Routiers	6 000 000	1 500 000	-	7 500 000	
Article 6880.- Transit Administratif	2 250 000	500 000	-	2 750 000	
Article 6910.- Dépenses communes aux Services du Département	57 048 000	2 400 000	-	59 448 000	
TOTAL DU CHAPITRE 432	298 871 000	14 900 000	1 000 000	312 771 000	

=(D.I.E)=

-(12)-

BUDGET GENERAL - GESTION 1971 / 1972 - "Première loi de finances rectificative"

N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
<u>Chapitre 434</u> (Transfert)					
Article 6965.- Fonctionnement du S.A.R.	13 000 000	-	13 000 000	-	
TOTAL DU CHAPITRE 434	341 000 000	-	13 000 000	328 000 000	
<u>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE</u>					
<u>Chapitre 502</u> (Matériel)					
Article 7010.- Services centraux	8 000 000	4 000 000	-	12 000 000	
Article 7020.- Centre de Recherche et de Documen- tation du Sénégal	1 600 000	500 000	-	2 100 000	
Article 7070.- Lycée Van Vollenhoven	32 160 000	1 800 000	-	33 960 000	
Article 7100.- Lycée Faidherbe	18 239 000	500 000	-	18 739 000	
Article 7130.- Lycée Guignabo	17 040 000	100 000	-	17 140 000	
Article 7200.- Ecoles Primaires	60 000 000	2 500 000	-	62 500 000	
Article 7205.- Fournitures et Matériels Scolaires	60 000 000	3 600 000	-	63 600 000	
Article 7290.- Carburant et Entretien des véhicu- les	25 000 000	2 000 000	-	27 000 000	
TOTAL DU CHAPITRE 502	483 361 000	15 000 000	-	498 361 000	

=(D.I.E)=

BUDGET GENERAL - GESTION 1971 / 1972 - "Première loi de finances rectificative"

-(13)-

N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
<u>CHAPITRE 504</u> (transfert)					
<u>Article 7320.-</u> Bourses de l'Enseignement Secondaire	195 000 000	-	19 000 000	176 000 000	
<u>Article 7330.-</u> Bourses de l'Enseignement de l'Arabe	42 500 000	4 000 000	-	46 500 000	
<u>Article 7370.-</u> Participation au fonctionnement de l'Université	347 625 000	50 000 000	-	397 625 000	traitements et équipement des Gardes Universitaires.
<u>TOTAL DU CHAPITRE 504</u>	1 235 125 000	54 000 000	19 000 000	1 270 125 000	
<u>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE</u> <u>Chapitre 512</u> (Matériel)					
<u>Article 7590.-</u> Ecole des Agents Techniques d'agriculture de LOUGA	5 424 000	1 000 000	-	6 424 000	
<u>Article 7640.-</u> Centre Régional d'Enseignement Technique de ZIGUINCHOR	2 228 000	500 000	-	2 728 000	
<u>Article 7650.-</u> Centre d'Enseignement Technique Féminin de DIOURBEL	6 015 000	-	1 500 000	4 515 000	
<u>Article 7760.-</u> Ecole des Agents Techniques d'agriculture de ZIGUINCHOR	16 454 000	1 000 000	-	17 454 000	
<u>Article 7900.-</u> Centre de perfectionnement Agricole du Fleuve	4 757 000	-	300 000	4 457 000	

=(D.I.E)=

BUDGET GENERAL - GESTION 1971 / 1972 - "Première loi de finances rectificative"

-(14)-

N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
Article 7920.- Centre de formation et de perfectionnement du personnel de secrétariat	5 273 000	1 000 000	-	6 273 000	
Article 7940.- Dépenses communes de Matériel	18 300 000	1 500 000	-	19 800 000	
Article 7970.- Centre de perfectionnement agricole et artisanal de Missira	7 286 000	-	2 000 000	5 286 000	
Article 7973.- Centre d'apprentissage de la Régio des Chemins de Fer de THIES	6 277 000	500 000	-	6 777 000	
Article 7975.- Centre de perfectionnement des artisans ruraux de KAEI	3 955 000	-	700 000	3 255 000	
Article 7976.- Centre de perfectionnement d'élèves de LAGBAR	3 853 000	-	500 000	3 353 000	
Article 7978.- Centre de perfectionnement des artisans ruraux de TIVAOUANE	3 000 000	-	500 000	2 500 000	
TOTAL DU CHAPITRE 512	344 076 000	5 500 000	5 500 000	344 076 000	
CHAPITRE 514 (transfert)					
Article 7970.- Stages hors du Sénégal	55 079 000	5 600 000	-	60 679 000	
TOTAL DU CHAPITRE 514	175 857 000	5 600 000	-	181 457 000	

=(D.I.E)=

BUDGET GENERAL - GESTION 1971 / 1972 - "Première loi de finances rectificative"

-(15)-

N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Chapitre 521 (Personnel)					
Article 8000.- Cabinet du Ministre	18 109 000	500 000	-	18 609 000	Heures supplémentaires
Article 8110.- Direction de l'Education Physique et Sportive	30 782 000	3 585 000	-	34 367 000	création d'emplois : 5 entraîneurs de Football.
TOTAL DU CHAPITRE 521	391 806 000	4 085 000	-	395 891 000	
CHAPITRE 522 (Matériel)					
Article 8010.- Service de l'Administration Générale et de l'équipement	350 000	100 000	-	450 000	
Article 8110.- Direction de l'Education Physique et Sportive	4 000 000	500 000	-	4 500 000	
Article 8250.- Préparation des compétitions internationales	30 000 000	1 246 000	-	31 246 000	
Article 8260.- Dépenses communes aux services du département	39 045 000	2 384 000	-	41 429 000	
TOTAL DU CHAPITRE 522	154 159 000	4 230 000	-	158 389 000	

=(D.I.E)= BUDGET GENERAL - GESTION 1971 / 1972 - "Première loi de finances rectificative"					-(16)-
N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
<u>MINISTERE DE LA CULTURE</u>					
<u>Chapitre 531</u>					
(Personnel)					
<u>Article 9930.-</u> Ecole des Arts	19 068 000	1 445 000	-	20 513 000	création d'emplois : 2 postes de professeur 1 poste de surveillant
<u>Article 9950.-</u> Manufacture Nationale de Tapis- serie	16 268 000	-	1 445 000	14 823 000	suppression d'emplois 5 postes de cartonniers
TOTAL DU CHAPITRE 531	75 382 000	1 445 000	1 445 000	75 382 000	
<u>MINISTERE DE LA SANTE</u>					
<u>Chapitre 544</u>					
(Transfert)					
<u>Article 8930.-</u> Hospitalisations et évacuations	240 000 000	-	110 000 000	130 000 000	
TOTAL DU CHAPITRE 544	317 545 000	-	110 000 000	207 545 000	

BUDGET GENERAL - GESTION 1971-1972 - PREMIERE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

-(17)-

NOMENCLATURE	DOTATIONS				JUSTIFICATIONS
	Total Ancien	Crédits ouverts	Crédits annulés	Total Nouveau	
Dépenses Communes					
Chapitre 602					
(Dépenses Communes de Matériel)					
ARTICLE 9550 - Frais de transport pour déplacements définitifs	95 000 000	10 000 000	-	105 000 000	
ARTICLE 9560 - Entretien et renouvellement de mobilier d'appartement	80 000 000	32 000 000	-	112 000 000	
ARTICLE 9570 - Fournitures matériel, mobilier et objets de bureau	115 000 000	38 000 000	-	153 000 000	
ARTICLE 9580 - Eau Electricité Téléphone des immeubles d'usage commun	50 000 000	-	10 000 000	40 000 000	
ARTICLE 9590 - Acquisition de véhicules	110 000 000	3 200 000	-	113 200 000	
TOTAL DU CHAPITRE 602	450 000 000	83 200 000	10 000 000	523 200 000	

BUDGET GENERAL - GESTION 1971-1972 - PREMIERE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

-(18)-

NOMENCLATURE	DOTATIONS				JUSTIFICATIONS
	Total ancien	Crédits ouverts	Crédits annulés	Total Nouveau	
CHAPITRE 603 (Dépenses Communes d'Entretien)					
ARTICLE 9610 - Entretien et Réparation des bâtiments adminis- tratifs	250 000 000	-	20 000 000	230 000 000	
ARTICLE 9620 - Entretien et Réparation des logements adminis- tratifs.....	120 000 000	-	18 500 000	101 500 000	
Total du Chapitre 603	490 000 000	-	38 500 000	451 500 000	

BUDGET GENERAL - GESTION 1971-1972 - PREMIERE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

N O M E N C L A T U R I	D O T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	Total ancien	Crédits couverts	Crédits annulés	Total Nouveau	
<u>CHAPITRE 604</u> (Dépenses Communes de Transfert) -----					
<u>ARTICLE 9650</u> - Reversement au Fonds routier des remboursements effectués sur la T.F.R.T.T. importation	15 000 000	-	9 100 000	5 900 000	
<u>ARTICLE 9660</u> - Ristournes aux Communes	1 273 491 000	-	65 000 000	1 208 491 000	
Total au Chapitre 604	2 173 561 000	-	74 100 000	2 099 461 000	

BUDGET GENERAL -- GESTION 1971-1972 -- PREMIERE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

-(20)-

N O M E N C L A T U R E	D O T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	Total ancien	Crédits ouverts	Crédits annulés	Total Nouveau	
<u>CHAPITRE 605</u>					
(Dépenses communes diverses)					
<u>ARTICLE 9810</u> - Remboursement droits indûment perçus par le Trésor	291 805 000	-	105 500 000	186 305 000	
<u>ARTICLE 9820</u> - Remboursement droits indûment perçus par la Douane et Draw-back	180 000 000	-	20 888 145	159 111 855	
<u>ARTICLE 9830</u> - Location des bâti- ments administratifs	95 000 000	-	7 000 000	88 000 000	
<u>ARTICLE 9840</u> - Location des loge- ments administratifs	690 000 000	62 000 000	-	752 000 000	
<u>ARTICLE 9870</u> - Participation aux charges incombant à la Régie des Transports du fait des services publics	8 000 000	-	4 200 000	3 800 000	
<u>ARTICLE 9880</u> - Révision pour dépenses imprévues	40 000 000	257 188 145	-	297 188 145	
TOTAL DU CHAPITRE 605	2 166 805 000	319 188 145	137 588 145	2 348 405 000	

-(S.N.D.)-

-(21)-

BUDGET GENERAL - GESTION 1971/1972 - Première Loi de Finances Rectificative

N O M E N C L A T U R E	D E C R E T A T I O N S				J U S T I F I C A T I O N S
	TOTAL ANCIEN	CREDITS OUVERTS	CREDITS ANNULES	TOTAL NOUVEAU	
TOTAL DES CHAPITRES MODIFIES	18.640.353.000	602.217.052	602.217.052	18.640.353.000	
<u>T O T A L G E N E R A L D U B U D G E T. / -</u>	41.440.000.000	602.217. 052	602.217.052	41.440.000.000	
	=====	=====	=====	=====	